



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 18 décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 85
- Présents : 63
- Votants : 70

DATE :

- De convocation : 11 décembre 2019
- De l'affichage : 19 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à 20h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DOLOUE Régine	LAMY Daniel	MALHERBE Bernard
AVENEL Max	DOYERE Joël	LAMY Yves	MARIE Agnès
BEAUFILS Erick	DUBOSCQ Simone	LAUNAY Bruno	NICOLLE Guy
BELLAIL Rémy	DURAND Benoît	LAURENT David	PAISNEL Gérard
BENOIST Pascale	DUTERTRE Christian	LEBARGY Marie-Ange	PASERO Sylvie
BIDOT Jacky	FOSSARD Guy	LECLERC Marc	PAYSANT Sophie
BOSCHER Bernard	FOURNIER Delphine	LECLERC Patrick	PERAULT Michel
BOURDIN Jean-Dominique	GIRARD Hervé	LECOEUR Yves	PERRODIN Jean-Pierre
CANU Michel	GOSELIN Béatrice	LECROSNIER Jean	RAULT Jean-Benoit
COULON Gérard	GOUX Christian	LEDOUX Dany	RIHOUEY Hubert
D'ANTERROCHES Philippe	GRANDIN Sébastien	LEDUC Josette	ROBIOLLE Hubert
DAVID Catherine	GRIEU-LECONTE Valérie	LEFEVRE Didier	SAVARY Serge
DE LA HOUGUE Catherine	GUILLE Hervé	LEFRANC Daniel	VAUGEOIS Philippe
DELAFOSSÉ Nadège	HENNEQUIN Claude	LEPERCHOIS Xia	VILLAIN Annick
DELIVERT Florent	JOUANNO Guy	LOUANTIER Yves	VILQUIN Franck
	LAMELLIERE Pierre-Marie	MACE Richard	YVON Nicolle

ABSENTS EXCUSES : Michel Davy de Virville (procuration donnée à Patrick Leclerc), Michel Hermé (procuration donnée à Dany Ledoux), Jean-Pierre Savary (remplacé par son suppléant Sébastien Grandin), Régis Boudier (procuration donnée à Claude Hennequin), Eric de Laforcade (procuration donnée à Hervé Guille), Delafosse Olivier (procuration donnée à Daniel Lefranc), Jacques Marie (remplacé par sa suppléante Marie-Ange Lebargy), Léon Falaise (remplacé par son suppléant Hervé Girard), Paulette Lebret (procuration donnée à Serge Savary), Sophie Lainé (procuration donnée à Josette Leduc), Daniel Hélaïne,

ABSENTS : Noëlle Dudouit, Jean-Manuel Cousin, Guy Geyelin, Alain Guézou, Marc Jouanne, Maud Le Mière, Bernard Lejeune, Michel Lemièrre, Jacques Morel, Claude Périer, Valérie Renouf, Maurice-Pierre Robin, Michel Romuald, Etienne Savary

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Richard Macé, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2019

- 1- Débat d'orientation budgétaire
- 2- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président
- 3- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau
- 4- Questions diverses

Annexes :

- 1- Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2019
- 2- Rapport d'orientation budgétaire

Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2019

⇒ Voir document en annexe

Madame LEBRET souhaite une modification de ses propos sur les questions diverses :

« Il n'a jamais été délibéré pour instituer un fonds de concours pour participer au fonctionnement de certains services. Le fonds de concours sollicité pour la gestion des postes de secours serait une exception d'autant plus que cela était une compétence de la communauté de Saint Malo de la lande, compétence devant être transférée à Coutances mer et bocage. Il faudrait plutôt parler de participation exceptionnelle que de fonds de concours. Il appartiendra au conseil municipal de se prononcer. »

Monsieur GRANDIN indique que sur le point 14, il était intervenu en indiquant avoir été surpris de voir dans la presse l'appel d'offres pour chercher un prestataire.

⇒ **Unanimité**

1- Rapport d'orientation budgétaire

⇒ Rapport joint en annexe

Prévisions de réalisations 2019

Monsieur JOUANNO indique que nous nous sommes fixés un objectif de 12% de CAF nette car c'est notre capacité à financer les investissements mais cela doit être pondéré par le fait que nous avons des fonds de concours qui augmentent également notre capacité d'autofinancement.

Monsieur BEAUFILS indique que les taux d'intérêts étant bas, c'est un bon moment pour investir, même si le coût des travaux repart à la hausse.

Etat des ressources humaines

Monsieur JOUANNO indique que, compte-tenu de la pyramide des âges et que la majorité des effectifs est dans la DEEJ, il serait nécessaire de construire une maquette de l'évolution de ces effectifs en tenant compte de la diminution des effectifs scolaires.

Monsieur BOURDIN indique qu'un travail de GPEEC sera mené sur ce point.

Madame LEDOUX fait remarquer que notre priorité est de faire attention aux emplois que l'on pourrait créer suite aux départs en retraite dans les écoles. Les écoles sont une priorité.

Concernant le pôle de Montmartin, elle indique avoir un regret concernant la délocalisation des agents techniques vers Coutances, qui impacte le centre de secours.

Monsieur le président indique avoir rencontré le SDIS pour travailler sur ces questions, le centre de secours n'est pas le seul concerné.

Madame De La Hougue indique que le centre de secours a eu du mal à répondre aux appels durant une semaine.

Monsieur le président précise qu'il faut regarder le bilan sur un trimestre et que la cause est plus complexe que cela.

Monsieur BOURDIN précise que la convention passée entre Coutances mer et bocage et le SDIS est souple et facilite le départ des agents sapeurs-pompiers volontaires.

Budget ordures ménagères

Monsieur VILQUIN indique que la commission des finances a proposé d'accélérer le processus de dissolution du syndicat de la Perelle.

Monsieur le président indique que le comité syndical de la Perelle s'est engagé à fournir un audit interne sur la situation de la Perelle. Par ailleurs, les équipes techniques de Coutances mer et bocage et Granville terre et mer assisteront le syndicat pour la gestion courante et la dissolution qui sera faite pour le 31 décembre 2021. Sur l'année 2021, le montant de la participation sera identique à la participation de 2020.

Monsieur GRANDIN estime ce dossier sensible. En commission des finances, il a été vu pour que le maximum soit fait pour que cela s'arrête au 31 décembre 2020. Par ailleurs, il est surpris que l'audit du syndicat soit fait en interne. Nous ne sommes pas à 10 000 € près compte-tenu des montants engagés.

Monsieur le président précise que le président du syndicat de la Perelle est un ancien du Trésor et qu'il est nécessaire de faire confiance au travail qui sera réalisé par le syndicat. Je ne suis pas certain qu'un bureau d'étude externe apporte un véritable plus-value.

Monsieur GUILLE indique que, ce qui n'a pas été anticipé, ce sont les marchés d'exploitation des déchetteries qui ont fortement augmenté. Par ailleurs, le syndicat a trouvé un débouché pour ses ordures ménagères jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur VILQUIN indique que le budget déchets 2020 a besoin de 600 000 € de recettes supplémentaires. Rapporté à la fiscalité cela représente plus de 1 point sur la TEOM. Il rappelle que la TGAP sera multipliée par 4 d'ici 4-5 ans.

Recettes

Monsieur le président indique que les attributions de compensation ne sont pas à la hauteur des compétences transférées à la communauté de communes. Cette question devra être mise en débat. Monsieur le président donne lecture d'un courrier reçu de l'avocat de la commune de Quettreville-sur-Sienne concernant un emprunt pour lequel la commune demande une participation de Coutances mer et bocage à son remboursement.

Monsieur LEFRANC demande ce qu'il en est du CIF.

Monsieur VILQUIN indique qu'il s'établit à 0,69 et qu'il devrait être maintenu.

Monsieur VAUGEOIS estime le document et les résultats satisfaisants. Un sujet n'a pas été évoqué dans ce débat, c'est l'assainissement non collectif. L'agence de l'eau a mis en place un programme pour les années 2019-2022 dans lequel elle subventionne la mise aux normes de l'assainissement non collectif pour les communes littorales et rétro-littorales, mais les communes du bocage en sont exclues. Pour pallier à ce manque, il est peut-être souhaitable que nous réfléchissions à ce que Coutances mer et bocage prenne à sa charge l'aide aux habitants des territoires non éligibles aux aides de l'agence de l'eau.

Monsieur le président confirme l'éligibilité des installations situées à proximité du littoral et de certains cours d'eau. Monsieur le président indique ne pas disposer d'une grande marge de manœuvre pour mettre en

place une telle aide. Le fait d'avoir été le premier contrat signé en Normandie nous a permis d'avoir une enveloppe de subvention importante.

Monsieur BELLAIL demande s'il est possible d'obtenir la liste des communes concernées.
Monsieur le président indique que cette information sera transmise.

Madame PAYSANT souhaite plus de précisions sur les maisons France services.
Monsieur le président précise que 8 maisons ont été labellisées dans la Manche. Pour être labellisé, il est nécessaire de répondre à une trentaine de critères. Monsieur le président précise que la Poste est un partenaire des maisons France services. Lorsqu'il y a déjà une maison France service postale, comme c'est le cas à Montmartin sur mer ou Saint Sauveur Lendelin, c'est une bonne chose. La réflexion est en cours pour une maison France service sur Gavray et Cerisy-la-Salle.

Madame De La HOUGUE indique que madame la sous-préfète a indiqué que la Maison France services de Montmartin est en bonne voie.

Monsieur ROBIOLLE a été chargé par l'équipe enseignante de Muneville-le-Bingard pour remercier les élus du conseil de communauté pour le matériel numérique mis à leur disposition qui est d'une grande qualité.
Monsieur le président remercie.

Monsieur Patrick LECLERC indique que les mêmes remerciements ont été formulés par l'équipe enseignante de Saint-Sauveur-villages.

2- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au président

3- Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations au bureau

- Marché d'extension de la voirie de la ZA conchylicole de Gouville-sur-mer : Le bureau a autorisé monsieur le président à signer les marchés de travaux pour l'extension de la voirie de la ZA conchylicole à Gouville-sur-mer. Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant TTC
Lot n°1 : voirie, réseaux eaux pluviales et assainissement	PIGEON TP	83 311,12 €
Lot n°2 : réseaux souples	SITPO	20 986,80 €
Total		104 297,92 €

- Marché de diagnostic en vue de l'élaboration du plan climat air énergie territorial : Le bureau communautaire a autorisé monsieur le président à signer le marché d'étude avec le groupement d'entreprise INTERMEZZO – CALLEC énergie conseil, pour un montant de 43 210 € HT, pour la réalisation du diagnostic du plan climat air énergie territorial et les deux options associées (option n°1 : potentiel ENR, excepté éolien, sur le patrimoine bâti de Coutances mer et bocage ; option n°2 : Bilan énergétique des consommations du patrimoine bâti de Coutances mer et bocage).
- Marché d'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage : Une consultation a été lancée pour confier la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage. Le bureau a autorisé monsieur le président à signer le marché avec l'entreprises VAGO pour un montant annuel de 66 117,58 € HT.

4- Questions diverses

Monsieur le président fait un point sur les problématiques d'érosion sur le littoral et de nécessaire relocalisation de certaines activités. Pour Gouville, il propose qu'un enrochement soit installé et qu'une cellule de travail soit immédiatement mise en place pour travailler à la relocalisation, avec une date butoir.

Madame GOSSELIN remercie monsieur le président pour son intervention.

Monsieur LAMELLIERE indique qu'aujourd'hui, il attend de l'action pour protéger la digue des Garennes.



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 18 Décembre 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- En exercice : 85
- Présents : 63
- Votants : 70

DATE :

- De convocation : 11 décembre 2019
- De l'affichage : 19 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à 20h00 le conseil de communauté, dûment convoqué par monsieur le président, s'est assemblé à l'antenne de la communauté à Saint-Malo de la lande, sous la présidence de monsieur Jacky BIDOT président.

PRESENTS :

ALEXANDRE Gisèle	DOLOUE Régine	LAMY Daniel	MALHERBE Bernard
AVENEL Max	DOYERE Joël	LAMY Yves	MARIE Agnès
BEAUFILS Erick	DUBOSCQ Simone	LAUNAY Bruno	NICOLLE Guy
BELLAIL Rémy	DURAND Benoît	LAURENT David	PAISNEL Gérard
BENOIST Pascale	DUTERTRE Christian	LEBARGY Marie-Ange	PASERO Sylvie
BIDOT Jacky	FOSSARD Guy	LECLERC Marc	PAYSANT Sophie
BOSCHER Bernard	FOURNIER Delphine	LECLERC Patrick	PERAULT Michel
BOURDIN Jean-Dominique	GIRARD Hervé	LECOEUR Yves	PERRODIN Jean-Pierre
CANU Michel	GOSELIN Béatrice	LECROSNIER Jean	RAULT Jean-Benoît
COULON Gérard	GOUX Christian	LEDOUX Dany	RIHOUEY Hubert
D'ANTERROCHES Philippe	GRANDIN Sébastien	LEDUC Josette	ROBIOLLE Hubert
DAVID Catherine	GRIEU-LECONTE Valérie	LEFEVRE Didier	SAVARY Serge
DE LA HOUQUE Catherine	GUILLE Hervé	LEFRANC Daniel	VAUGEOIS Philippe
DELAFOSSÉ Nadège	HENNEQUIN Claude	LEPERCHOIS Xia	VILLAIN Annick
DELIVERT Florent	JOUANNO Guy	LOUANTIER Yves	VILQUIN Franck
	LAMELLIERE Pierre-Marie	MACE Richard	YVON Nicolle

ABSENTS EXCUSES : Michel Davy de Virville (procuration donnée à Patrick Leclerc), Michel Hermé (procuration donnée à Dany Ledoux), Jean-Pierre Savary (remplacé par son suppléant Sébastien Grandin), Régis Boudier (procuration donnée à Claude Hennequin), Eric de Laforcade (procuration donnée à Hervé Guille), Delafosse Olivier (procuration donnée à Daniel Lefranc), Jacques Marie (remplacé par sa suppléante Marie-Ange Lebargy), Léon Falaise (remplacé par son suppléant Hervé Girard), Paulette Lebret (procuration donnée à Serge Savary), Sophie Lainé (procuration donnée à Josette Leduc), Daniel Hélaine,

ABSENTS : Noëlle Dudouit, Jean-Manuel Cousin, Guy Geyelin, Alain Guézou, Marc Jouanne, Maud Le Mière, Bernard Lejeune, Michel Lemièrre, Jacques Morel, Claude Périer, Valérie Renouf, Maurice-Pierre Robin, Michel Romuald, Etienne Savary

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Richard Macé, désigné conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, remplit les fonctions de secrétaire

N°1- Débat d'orientations budgétaires

Le rapport d'orientations budgétaires est, joint, est présenté par monsieur le président et messieurs VILQUIN et BOURDIN.

⇒ Rapport d'orientations budgétaires joint

Il est donné quitus à monsieur le président de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi fait et délibéré.

Fait à Coutances, le 18 décembre 2019.

Jacky BIDOT
Président



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized letter 'J' followed by a smaller 'B' and a dot, representing Jacky Bidot.



Rapport d'orientations budgétaires 2020

Table des matières

I- Le contexte national et local	2
<i>I.1 La réforme de la taxe d'habitation</i>	2
<i>I.2 La mobilité : nouvel enjeu pour le territoire</i>	3
<i>I.3 L'école de la confiance</i>	4
<i>I.4 Les mesures affectant les personnels</i>	4
II- Les ressources de Coutances mer et bocage	5
<i>II.1 Structure et évolution des effectifs</i>	5
II.1.1 Une structure générale des effectifs stables.....	5
II.1.2 La rémunération.....	7
II.1.3 Le temps de travail.....	8
<i>II-2 Situation financière 2019 : la maîtrise des budgets de fonctionnement a permis à la Communauté d'investir</i>	
II.2.1 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées mais proches de leur plafond.....	9
II.2.2 Les recettes fiscales relativement dynamiques viennent compenser des recettes en diminution.....	10
II.2.3 Un exercice au service de l'investissement (plus de 5M€).....	11
III- Un budget 2020 ambitieux malgré des contraintes de plus en plus fortes	13
<i>III. 1 Une progression maîtrisée des forcés vives</i>	13
III.1.1 Créations d'emploi.....	13
III.1.2 La formation et l'apprentissage.....	15
III.1.3 Poursuivre le partenariat communes-communauté dans le cadre de la mutualisation des services	16
III.1.4 Enveloppe RIFSEEP.....	16
III.1.5 Démarche interne de développement durable.....	16
<i>III. 2 En dépit de marges de manœuvre de plus en plus limitées, un budget de fonctionnement au service des enjeux de demain</i>	16
III.2.1 Des dépenses de fonctionnement toujours plus rigides.....	16
III.2.2 Des actions stratégiques, cependant.....	21
III.2.3 Recettes de fonctionnement.....	22
III.2.4 Niveaux d'épargne prévisionnels.....	24
<i>III.3 Investissements 2020</i>	25
III.3.1 Grands projets 2020.....	25
III.3.2 Engagements pluriannuels (AP-CP).....	28
III.3.3 Recettes d'investissement 2020.....	30
<i>III.4 Stratégie d'endettement</i>	30
III.4.1 Structure de la dette.....	30
III.4.2 Profil d'extinction de la dette.....	32
III.4.3 Ratio de désendettement et enjeux 2020.....	34

I- Le contexte national et local

I.1 La réforme de la taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation (LF2018) sera effective pour 80% des contribuables en 2020, selon les conditions de ressources. La suppression des 20% restants sera étalée par tiers jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression en 2023).

- En 2020, les collectivités locales continueront à percevoir la taxe d'habitation.

Cependant, plusieurs changements d'importance interviennent (article 5 du PLF 2020) :

- les taux de taxe d'habitation 2020 seront figés à leurs niveaux 2019,
- Les valeurs locatives de taxe d'habitation ne seront revalorisées que de 0.9%
- L'éventuel supplément de produit de la taxe d'habitation lié à une augmentation du taux depuis 2017 sera repris, pour la part correspondant aux contribuables dégrévés¹.

Le produit de taxe d'habitation 2020 des collectivités qui ont augmenté leur taux de TH en 2018 (cas de la communauté de communes) ou en 2019 sera donc réduit : à bases d'imposition équivalentes, ces collectivités recevront en 2020 un produit fiscal inférieur.

Les exonérations et abattements pour 2020 seront ceux appliqués en 2019.

Le taux additionnel à la TH au titre de la taxe GEMAPI sera figé à son niveau 2019. Cependant, le taux de taxe GEMAPI pourra être augmenté, le supplément de produit étant réparti entre les contribuables des Taxes foncières et de la CFE. (Point 1.6.4 de l'article 5)

- Les exercices 2021 et 2022 marquent l'application de la réforme de la TH :

La part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes.

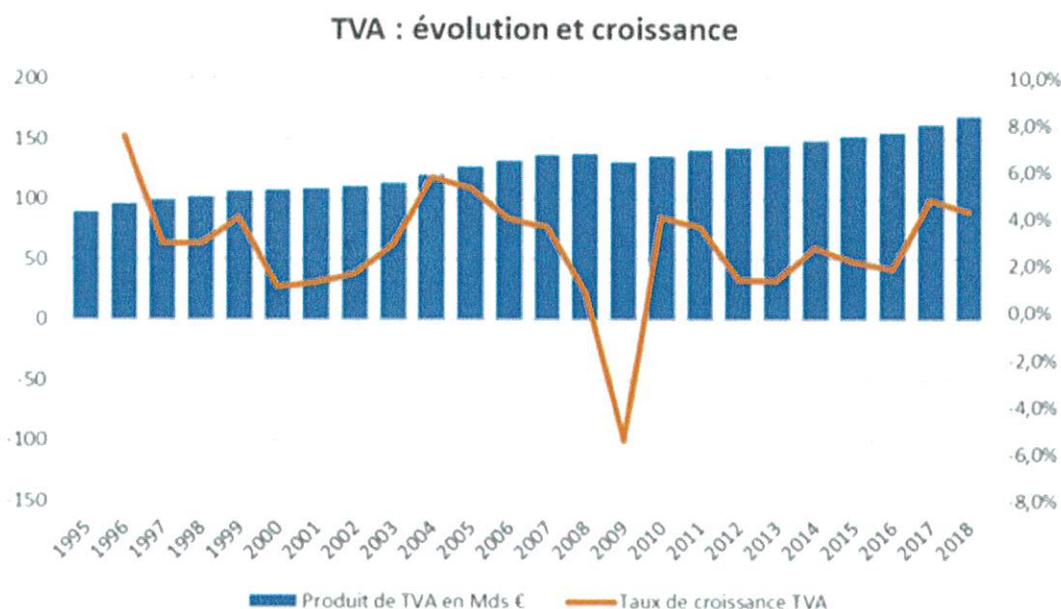
Pour les intercommunalités et les départements (5.1 de l'article 5), les pertes de recettes de taxe d'habitation et de taxe foncière seront intégralement **compensées par l'affectation d'une fraction du produit national de TVA**. La fraction correspond, pour les EPCI, au rapport entre :

- la taxe d'habitation intercommunale 2020 calculée avec le taux 2017, majorée de la moyenne 2018-2020 des rôles supplémentaires, et majoré des compensation fiscales TH 2020
- le rapport total national de la TVA n-1

Ce choix est présenté comme un outil de solidarité : ce produit fiscal de substitution à la TH progressera de manière identique pour toutes les intercommunalités, que celles-ci soient ou non bien dotées en contribuables professionnels. Chaque intercommunalité bénéficiera d'une quote-part de la TVA nationale, dont le produit 2021 permettra d'assurer la compensation à l'euro près du produit de taxe d'habitation supprimé.

¹ Le point 6.10 de l'article 5 précise que les douzièmes mensuels 2020 de TH versés aux communes et aux EPCI sont réduits du supplément généré par l'augmentation du taux de TH depuis 2017. Cette dernière mesure vise à assurer une absence de cotisations pour les contribuables dégrévés en 2020. En effet, jusque-là, pour un contribuable respectant les conditions de ressources pour être intégralement dégrévés, l'Etat prenait en charge le dégrèvement à concurrence du taux de TH 2017, et le contribuable devait encore s'acquitter de la cotisation liée à l'augmentation de taux depuis 2017.

En moyenne, la TVA a progressé de +2.6% par an sur les 20 dernières années². Depuis 2017, le produit de TVA est en forte croissance : +4.8% en 2017, +4.3% en 2018.



Source : EXFILO – série INSEE 1995-2018

Si le produit reversé à un EPCI est inférieur au produit de TH antérieur*, alors l'Etat devra verser un complément à due concurrence.

En 2021, la répartition du produit GEMAPI entre les taxes directes locales devra être réalisée hors TH sur les résidences principales.

A compter de 2022, le produit de taxe GEMAPI sera réparti entre la CFE, le foncier non bâti, la TH sur les résidences secondaires et le foncier bâti (minoré du produit de TFB départemental 2020). Il s'agit d'éviter le report intégral du produit GEMAPI adossé à la TH sur le seul foncier bâti.

- A partir de 2023

Les résidences principales ne seront plus imposées à la TH. Les collectivités retrouvent un pouvoir de taux sur les résidences secondaires (THRS). (Point 1.4 de l'article 5). Les règles de lien des taux seront adaptées (c'est la Taxe sur le foncier bâti qui jouera le rôle de pivot) La compensation versée aux communes sera indexée afin d'intégrer la dynamique de l'assiette de Foncier bâti.

La prise en compte de la suppression de la TH sur le potentiel fiscal et le potentiel financier ne figure pas dans le projet de loi de finances pour 2020. Compte tenu du décalage d'une année, ce sont les potentiels fiscaux et financiers de 2022 qui seront pour la première fois impactés.

1.2 La mobilité : nouvel enjeu pour le territoire

La loi d'orientation des mobilités (dite loi LOM) généralise la couverture du territoire par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Pour cela, elle favorise l'articulation du couple intercommunalité

² Sur cette période, le taux de TVA est passé de 20.6% en 1995 à 19.6% en 2000 et 20% en 2014

– région. Ainsi, les EPCI devront délibérer avant le 31 décembre 2020 sur une prise de compétence « mobilité ». À défaut, la compétence sera exercée par la région.

La mobilité constituera un enjeu fort pour le territoire au cours de l'année 2020.

Cependant, la loi ne prévoit pas de ressources dédiées affectée aux communautés de communes pour exercer cette nouvelle compétence. La discussion en cours au Parlement, sur le projet de loi de finances pour 2020, affecterait une fraction de la TVA aux EPCI pour financer les actions de mobilité.

La collectivité pourra également prélever le versement mobilité (anciennement versement transport). Il s'agit d'un impôt assis sur la masse salariale des entreprises, administrations et associations de plus de 11 salariés. Toutefois, la faculté de lever le versement transport est conditionnée à l'organisation effective d'un service de transport public régulier.

Les questions de l'articulation de cette compétence avec les communes ne sont pas réglées.

1.3 L'école de la confiance

La mesure phare de la loi pour une école de la confiance est l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire. Cette disposition aura un effet direct pour Coutances mer et bocage puisque le financement des frais de scolarité des enfants de maternelle scolarisés à l'école privée deviendra obligatoire. Par contre, son impact sur les écoles publiques gérées par l'intercommunalité sera faible, le taux de scolarisation des enfants de moins de 6 ans étant élevé sur le territoire. L'Etat s'est engagé à financer le surcoût pour les collectivités.

Par ailleurs, l'éducation au développement durable sera généralisée pour tous les élèves, de la maternelle au lycée.

1.4 Les mesures affectant les personnels

Le Gouvernement a annoncé la poursuite de la mise en application de la réforme PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Ces mesures auront un impact sur les dépenses de personnel qu'il est aujourd'hui difficile de chiffrer.

- Une revalorisation des grilles indiciaires sera mise en place
- L'indemnité compensatrice de hausse de la CSG sera réévaluée,
- La possibilité de mettre en œuvre le RIFSEEP pour tous les grades devrait être ouverte aux employeurs de la fonction publique territoriale
- Pour encourager les mobilités actives et partagées, un forfait mobilité durable pourra être créé et versé aux agents ayant recours au vélo, au covoiturage ou à d'autres services de mobilité partagée pour faciliter leurs déplacements domicile-travail.
- Revalorisation de 15,25 € à 17,50 € du barème forfaitaire de remboursement des repas

Par ailleurs, la loi n°2019-828 de transformation de la fonction publique apporte une certaine souplesse dans la gestion des ressources humaines. Parmi les nombreuses dispositions contenues dans la loi, quelques-unes peuvent être citées :

- Un recours facilité aux agents contractuels, pour les trois catégories ;
- Création d'un contrat de projet, emploi non permanent ayant pour but la réalisation d'un projet ou d'une opération identifiée, d'une durée maximale de 6 ans ;
- Création d'une indemnité de précarité pour les agents en CDD ;
- Instauration de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires et les agents publics en CDI ;
- Les compétences des commissions administratives paritaires sont modifiées de sorte qu'elles n'auront plus à se prononcer, dès 2020, en matière de détachement, mutation interne, et en 2021 sur les avancements de grade et promotions interne.

II- Les ressources de Coutances mer et bocage

II.1 Structure et évolution des effectifs

II.1.1 Une structure générale des effectifs stables

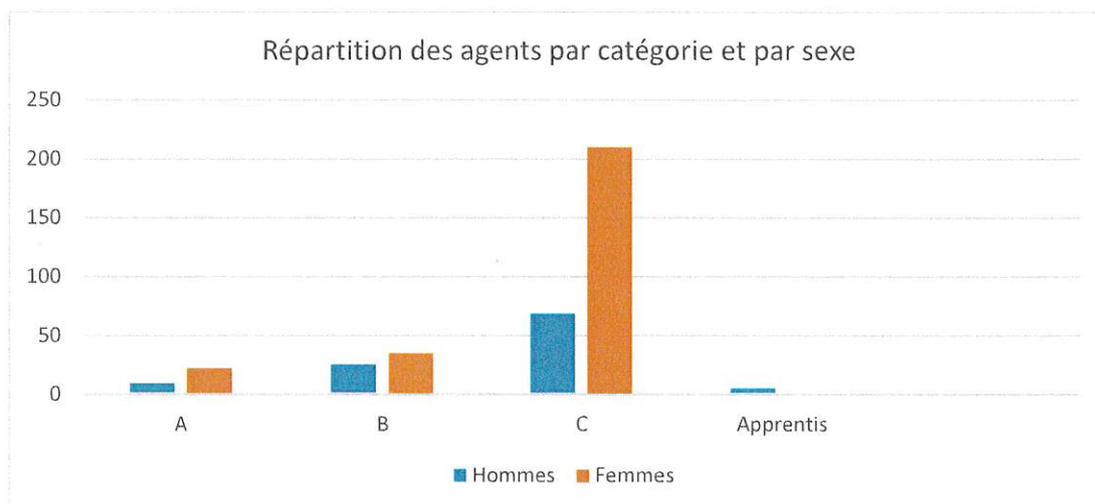
Au 30 novembre 2019, Coutances mer et bocage emploie 369 personnes directement, 6 apprentis et 13 personnes par le biais du service mission temporaire du centre de gestion. Occasionnellement, la collectivité a recours à des intérimaires, notamment pour les remplacements de dernière minute sur le service de collecte des ordures ménagères.

Les 369 agents représentent 306,3 équivalent temps plein (ETP). 40,6% disposent d'emplois à temps non complet, principalement au sein des agents de catégorie C (77,5%) et majoritairement des femmes (87,4% des agents à temps non complet sont des femmes).

La proportion d'agents de catégorie A est en augmentation par rapport à l'année précédente (8,3% contre moins de 6% en 2018). Toutefois, cela est principalement dû à la mise en œuvre de la réforme PPCR qui a conduit à basculer 8 agents (éducateurs de jeunes enfants et assistants sociaux éducatifs) de la catégorie B à la catégorie A. Corrigée de cette modification, la proportion d'agents de catégorie A est de 6,2%. Par ailleurs, en 2019, Coutances mer et bocage a commencé à corriger son sous-encadrement en recrutant des cadres au gré des opportunités (recrutement d'une responsable de la qualité comptable et d'une cheffe de projet transition écologique).

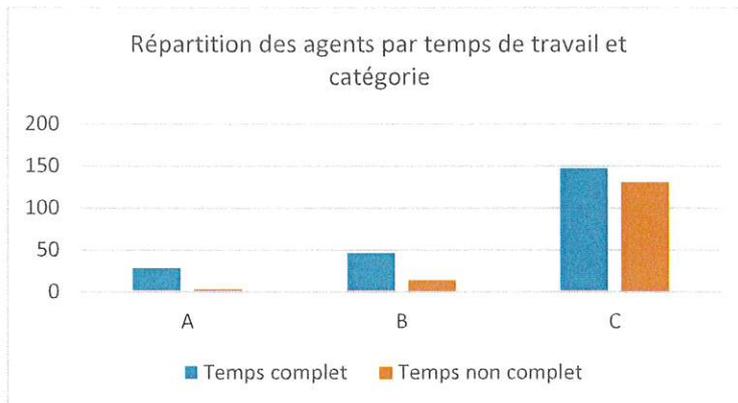
Les agents de catégorie B représentent 16,1% des effectifs, en diminution par rapport à l'année précédente, pour la raison expliquée ci-dessus.

La proportion d'agents de C diminue très légèrement pour s'établir à 75,5%.

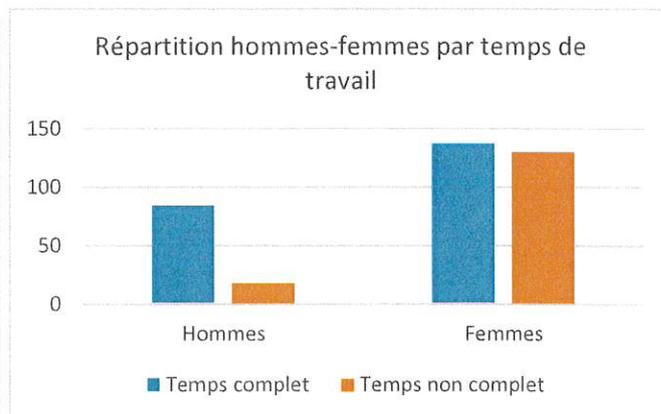
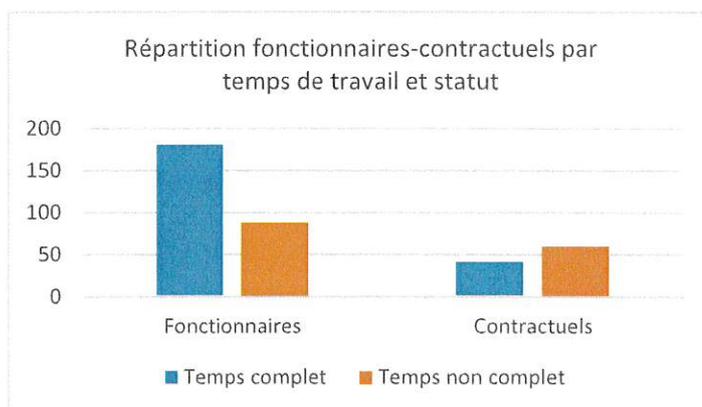


Répartition fonctionnaires – contractuels

Les fonctionnaires représentent 72,8% de l'effectif, en légère augmentation par rapport à l'année précédente (70%). La proportion d'agents contractuels reste élevée et concerne toutes les catégories d'agents. Si les agents contractuels sont plus nombreux en volume parmi les agents de catégorie C, c'est en catégorie A qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux (41,9%).



Comme l'année précédente, c'est la direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse qui concentre le nombre le plus important d'agents sous contrat. Outre les contrats établis chaque année scolaire pour ajuster les effectifs, ce volume est lié aux agents venant des crèches associatives et dont la reprise a été effectuée au 1^{er} janvier 2018.



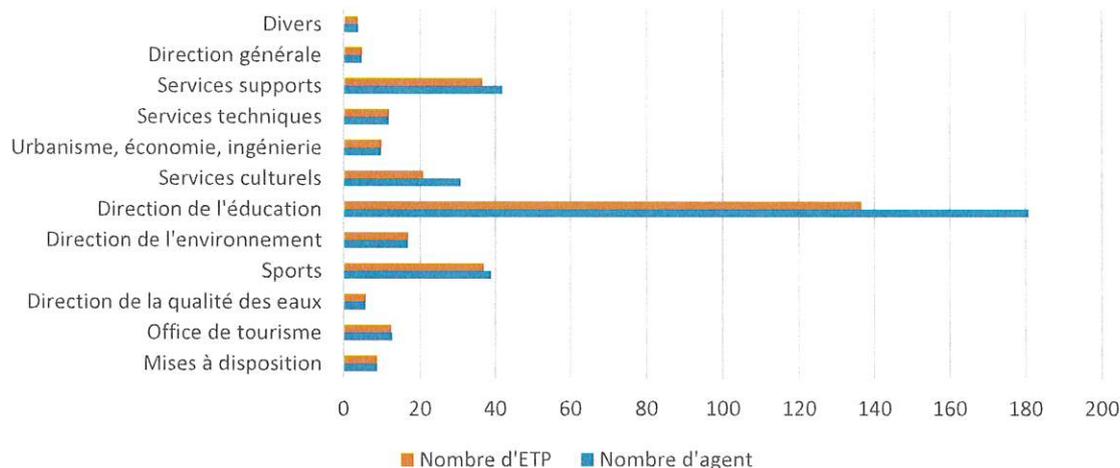
La répartition des hommes et des femmes par service reste très classique :

- Les femmes sont principalement sur les métiers liés à l'enfance et la jeunesse, au tourisme, à la culture (exception faite de l'école de musique), à l'entretien des locaux, aux finances et aux ressources humaines.
- Les hommes sont plus nombreux dans les services techniques, les déchets ménagers, la qualité des eaux, le service infrastructure et numérique.

Répartition par service

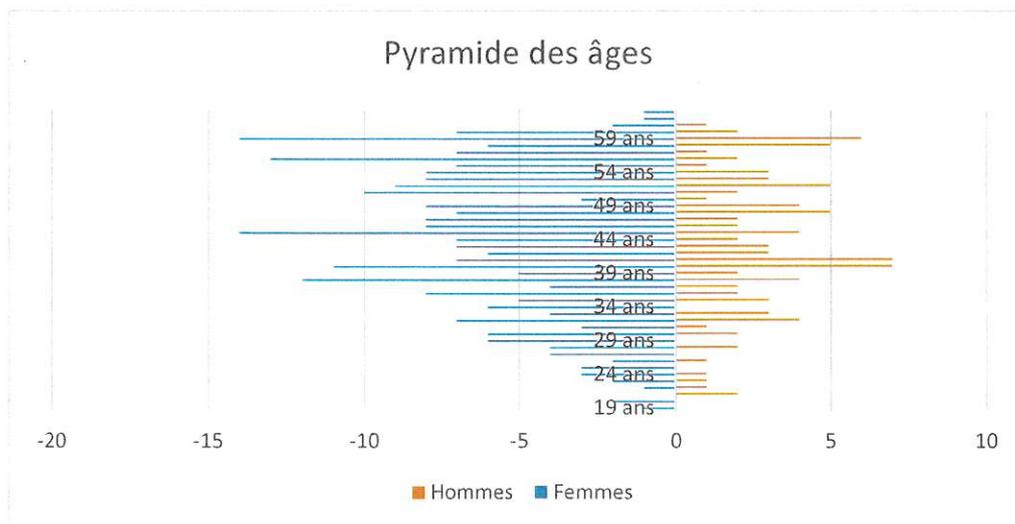
La direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse concentre la moitié de l'effectif (49,5%), représentant 44,8% des équivalents temps plein.

Répartition des agents par service



Répartition par âge

L'âge moyen des agents est de 44,18 ans (44,27 pour les femmes et 43,94 pour les hommes). L'âge médian est de 45 ans, (43 ans pour les hommes, 45 ans pour les femmes). La pyramide des âges met en évidence un pic de départs en retraite d'ici 2 à 3 ans, si l'on s'en tient à un départ à la retraite à 62 ans.



II.1.2 La rémunération

La rémunération moyenne mensuelle brute des agents de Coutances mer et bocage s'élève à 1 660 €, tandis que la médiane s'établit à 1 719 €³.

Rémunération moyenne mensuelle brute des hommes et des femmes			
	Femmes	Hommes	Ensemble
Catégorie A	2 645 €	3 351 €	2 849 €
Catégorie B	2 127 €	1 818 €	1 999 €
Catégorie C	1 358 €	1 767 €	1 458 €
Ensemble	1 564 €	1 920 €	1 663 €

³ Éléments calculés en incluant le traitement indiciaire, la NBI et le régime indemnitaire. Les autres éléments de rémunération, heures complémentaires et supplémentaires, SFT, abattement prime-points... n'ont pas été pris en compte.

La répartition de la rémunération au sein de la collectivité montre un déséquilibre homme-femme relativement important. Sur les agents de catégorie A, l'écart s'explique principalement par le fait que les femmes sont plus nombreuses sur les emplois de chargé de mission, sur lesquels les rémunérations sont moins élevées que pour les emplois de direction. Sur les agents de catégorie C, l'écart de rémunération est principalement dû au fait que les femmes occupent des emplois à temps non complet, alors que la quasi-totalité des hommes occupent des emplois à temps complet. L'inversion de la moyenne de la rémunération au sein des agents de catégorie B s'explique principalement par le fait que les professeurs de musique, principalement des hommes, occupent des emplois à temps non complet, parfois avec très peu d'heures.

La rémunération mensuelle brute des 10 agents les mieux payés représente 37 595 €. Ces dix meilleures rémunérations concernent 7 hommes et 3 femmes, réparties entre 9 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie B. La rémunération mensuelle brute la plus élevée représente 2,56 fois la rémunération moyenne des agents de la collectivité.

La nouvelle bonification indiciaire (NBI)

La NBI représente un montant mensuel brut de 2 275 €. Elle concerne 23 agents, dont 5 au titre des fonctions de maître d'apprentissage. À l'échelle de la collectivité, l'impact de la NBI est quasiment insignifiant.

Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire représente, en moyenne, 11,73% de la rémunération mensuelle brute des agents. Le montant moyen mensuel brut de régime indemnitaire s'élève à 211 €.

Les 10 régimes indemnitaires les plus élevés représentent une enveloppe mensuelle de 9 268 € brut, répartie entre 5 femmes et 5 hommes (3 agents de catégorie B et 7 agents de catégorie A).

Montant moyen mensuel brut du régime indemnitaire			
	Femmes	Hommes	Ensemble
Catégorie A	452 €	626 €	503 €
Catégorie B	354 €	306 €	337 €
Catégorie C	129 €	211 €	150 €
Ensemble	189 €	272 €	211 €

Les heures complémentaires et supplémentaires

Le recours aux heures supplémentaires payées est assez rare. En 2019⁴, cela représente 416 heures. Elles ont notamment été utilisées pour absorber le surcroît de travail entre le départ d'agents quittant la collectivité et l'arrivée des nouveaux agents sur le poste laissé vacant.

Le recours aux heures complémentaires est beaucoup plus important. En 2019⁴, elles représentent 18 517 heures. Elles sont principalement utilisées sur la direction de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse (86% des heures complémentaires effectuées).

II.1.3 Le temps de travail

Le temps de travail effectif pour les agents à temps complet s'élève à 1 607 heures. Le service de collecte des ordures ménagères, seul service concerné par un temps de travail effectif inférieur à ce volume horaire annuel, verra sa situation régularisée dès le mois de janvier 2020. En effet, la reprise en gestion directe de la collecte des ordures ménagères sur certaines communes autour de Saint-Malo de la lande permettra d'atteindre les 1 607 heures pour un agent à temps complet.

⁴ Les données 2019 couvrent la période de janvier à novembre.

II-2 Situation financière 2019 : la maîtrise des budgets de fonctionnement a permis à la Communauté d'investir

2018 constituait un exercice exceptionnel, un exercice de transition, marqué par le transfert de nouveaux services (ADS, ingénierie territoriale, reprise en régie de crèches) la réalisation d'un plan d'économies en fonctionnement, la correction des AC 2017 et l'augmentation de la fiscalité communautaire.

2019 est un exercice de projets -transition numérique, transition écologique, plan pluriannuel d'investissement – articulés autour de collaborations Communauté-Communes (fonds de concours, fonds de soutien, services mutualisés).

La projection de la situation financière au 31/12/2019 (arrêtée au 29/11/2019, hors emprunts votés le 27/11/2019) fait apparaître :

- Une CAF nette conforme à la CAF nette prévisionnelle prévue au budget (1.350k€)
- Un ratio de désendettement inférieur à 3 années
- Un taux de réalisation des dépenses d'équipement de 77%

II.2.1 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées mais proches de leur plafond

D'ici le 31/12/2019, 98.4% des crédits de fonctionnement devraient être consommés⁵. Le budget de fonctionnement étant voté, chaque année, « au plus juste », ce taux de réalisation souligne le peu de marges de manœuvres du budget communautaire en matière de fonctionnement.

Chapitres		Budget total 2019	Réalisé prévisionnel 2019 (28/11/2019)	Taux de réalisation (sur budget total)
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 130 982 €	4 878 790 €	95,1%
Chapitre 012	Charges de personnel	13 209 776 €	13 150 810 €	99,6%
Chapitre 014	Atténuations de produits	1 530 631 €	1 522 679 €	99,5%
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 250 191 €	5 194 048 €	98,9%
Chapitre 66	Charges financières	178 850 €	167 564 €	93,7%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	275 559 €	246 873 €	89,6%
Chapitre 68	Dotation aux provisions	426 281 €	426 281 €	100,0%
Total dépenses réelles de fonctionnement		26 002 270 €	25 587 046 €	98,4%

Des charges de personnel calculées au plus juste

La prévision d'exécution du budget ressources humaines pour l'année 2019 s'établit à 99,6%, soit une enveloppe disponible en fin d'exercice d'environ 58 000 €. L'exécution budgétaire montre un budget très serré mais maîtrisé : la Communauté a pu recruter des chefs de projets sur les missions CTE (Contrat de transition écologique) et Reconquête de la Qualité des eaux tout en restant dans l'enveloppe budgétaire prévue.

⁵ Les charges liées à l'énergie ne pouvant faire l'objet d'engagements comptables, la consommation définitive des crédits de fluides ne sera connue qu'en début d'année.

Un budget de fonctionnement courant optimisé

En matière de fonctionnement « courant », un seule Décision modificative a été votée sur l'exercice 2019.

Le dépassement budgétaire constaté sur les fluides en cours d'exercice (dépassement pour partie lié à des transferts de contrats et des glissements de factures) a pu être absorbé par le report de l'étude de gouvernance liée à la compétence assainissement (250k€), le transfert de la compétence Assainissement ayant été reporté. Du fait de régularisations et de remboursements de frais de résiliation (-65k€), l'augmentation des charges devrait in fine être moins importante que prévue.

Conformément aux objectifs présentés dans le ROB 2019, de nouveaux leviers ont été actionnés en 2019 : les dépenses d'assurance ont diminué de 25k€ suite à la renégociation des contrats et les charges de téléphonie ont diminué d'environ 10k€ suite à l'audit des lignes téléphoniques réalisé en interne par la DSIN (Direction des systèmes d'information et du numérique).

II.2.2 Les recettes fiscales relativement dynamiques viennent compenser des recettes en diminution

Chapitres		Budget total 2019	Réalisé prévisionnel 2019 (28/11/2019)	Taux de réalisation (sur budget total)
Chapitre 013	Atténuations de charges	220 000 €	194 297 €	88,3%
Chapitre 70	Produits des services	3 245 994 €	3 157 810 €	97,3%
Chapitre 73	Impôts et taxes	18 805 775 €	19 102 508 €	101,6%
Chapitre 74	Dotations et participations	5 055 712 €	4 929 410 €	97,5%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	344 700 €	324 763 €	94,2%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	43 826 €	72 796 €	166,1%
Total recettes réelles de fonctionnement		27 716 008 €	27 781 584 €	101,3%

-Si le produit de CFE a diminué (-38k€), la TASCOS⁶ (+58k€), la CVAE (+13k€), l'IFER (13k€), les compensations fiscales⁷ (+200k€) ainsi que les taxes ménages (+125k€) ont permis d'améliorer les recettes fiscales de la Communauté de 425k€.

- Les AC diminuent de 34k€ suite aux travaux 2019 de la CLECT (intégration d'Anneville-sur-mer et restitution des AC liées aux syndicats de rivière).
- Le FDPTP (fonds départemental de péréquation de la TP) calculé sur le volume d'investissement n-1 et réparti entre les EPCI du Département s'avère inférieure de 92k€ aux prévisions. La dotation devrait à nouveau progresser en 2020 et se stabiliser suite à la mise en Plan pluriannuel d'investissement.
- Les subventions attendues diminuent de 60k€ suite au report d'études
- Les recettes liées aux loyers devraient s'élever à 325k€ contre 344.7k€ au budget (-19k€). Cette diminution s'explique en partie par la rétrocession du bail des studios de Saint Malo de la lande à la communes (-10k€)

Les atténuations de charges (remboursements sur salaires) sont inférieures de 25k€ à la projection.

⁶ Rattrapage de 2018. Le produit de TASCOS 2019 devrait diminuer à nouveau.

⁷ Les compensations fiscales sont comptabilisées au chapitre 74.

- Les **recettes exceptionnelles** (73k€) sont liées notamment à des reversements ENGIE.

II.2.3 Un exercice au service de l'investissement (plus de 5M€)

Comme bon nombre de territoires, Coutances mer et bocage a beaucoup investi en 2019. 77% des dépenses d'équipement prévues au budget 2019 devraient être réalisées d'ici la fin de l'année.

Principales réalisations 2019 (liste non exhaustive)

- Infrastructures numériques (550k€)

Conformément aux plan pluriannuel d'investissement numérique, la Communauté a investi dans le matériel informatique (300k€), les logiciels/licences (250k€). 30% de ces investissements concernent les écoles du territoire.

- Bâtiments (1.7 M€)

L'exercice 2019 a permis de financer les travaux suivants :

Travaux sur équipements sportifs (900k€) – liste non exhaustive

- Rénovation du Gymnase d'Agon-Coutainville (650k€)
- Rénovation-extension du gymnase de Montmartin-sur-mer et créations zones d'escalade supplémentaires (86k€)
- Création de vestiaires, de sanitaires et d'un dojo dans la salle Jean Orvain (54k€)
- Remplacement des menuiseries du gymnase de Saint-Sauveur Villages (47k€)
- Réaménagement de l'accueil des écoles de voiles d'Agon et d'Hauteville sur mer (50k€)
- Réaménagement de l'accueil de la piscine (12k€)
- Rénovation, mise en conformité PMR et amélioration performances énergétiques du gymnase des Courtilles (16k€) –Volet maitrise d'œuvre

Travaux sur écoles (411k€)

- Réfection de la cour d'école de Saint Sauveur Villages (288k€)
- Remplacement des menuiseries extérieures de l'école d'Ouille (41k€)
- Remplacement de la chaudière sur l'école d'Hambye (26k€)
- Rénovation du bloc sanitaire de l'école de Camprond (35k€)
- Rénovation extension du groupe scolaire sur l'école de Cerisy-la-salle (21k€) *Paiement du programmiste*

Divers (285k€)

- Rénovation et amélioration des performances énergétiques de logements de la gendarmerie à Gavray (15k€)
- Aménagement des locaux de l'office de tourisme d'Agon-Coutainville (31k€)
- Audits énergétiques multi-sites (47.5k€)
- Travaux de câblage électrique des bâtiments (50k€)
- Amélioration des systèmes de chauffage (remplacement de chaudières, notamment) via le marché COFELY (136k€/an pendant 8 ans)

- Voirie (0€)

Les 600k€ budgétés pour les travaux de voirie ont été annulés (DM1) en raison de la provision pour risque liée au contentieux avec la Commune de Quetteville-sur-Sienne.

- Fonds de concours (850k€)
 - 315k€ ont été versés à Manche numérique (participation au déploiement de la fibre optique)
 - 305k€ ont été versés dans le cadre des opérations de modernisation des commerces (OCM)
 - 112k€ ont été affectés à l'investissement sur le budget annexe Cinémas
 - 70k€ sont engagés pour les travaux de la rue Chesnée à Saint-Sauveur Villages

Des participations aux projets communaux votées en 2016 par les ex communautés de communes de Coutances et de Saint-Malo de la Lande ont également été soldées (46k€) :

- 15.7k€ pour la chaudière de l'école d'Hauteville la Guichard
- 15k€ pour l'espace de stockage des agrès de la salle omnisports d'Agon-Coutainville
- 15k€ pour l'aide au patrimoine communal à Blainville sur mer

La participation au financement du plateau sportif et au parking de l'école de Blainville-sur-mer est reportée au budget 2020.

- Fonds de soutien à l'investissement des communes de moins de 1000 habitants (50k€)

Une enveloppe de 200k€ a été votée en cours d'année 2019 pour soutenir l'investissement des communes de moins de 1000 habitants⁸. Sur l'exercice 2019, 3 communes ont bénéficié du fonds de soutien communautaires :

- 11.3k€ ont été versés à la commune de Camberton (réseau assainissement non collectif)
- 18.5k€ ont été versés à la commune de Tourville sur Sienne (réalisation de logements sociaux)
- 20k€ ont été versés à la commune de Saint-Malo de la Lande (aménagement du centre-bourg)
- ➔ Globalement, c'est 150k€ qui ont été investis dans les projets des communes en 2019 (en incluant les travaux sur voirie d'intérêt communautaire.)

- Autres investissements

Plan local d'urbanisme intercommunal (180k€)

Les principales actions réalisées dans le cadre du marché relatif à l'élaboration du PLUI sont :

- Les ateliers thématiques
- Le diagnostic agricole et l'état des lieux des haies
- La poursuite de la procédure de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine
- Le lancement de la procédure sur le nouveau règlement local de publicité (RLPI)

Véhicules (140k€)

La communauté a étoffé son parc de véhicules (140k€). L'achat via UGAP a permis d'optimiser les dépenses et génère une économie en fonctionnement (réduction du nombre de notes de frais et du recours aux prestataires privés).

⁸ Voir le règlement des fonds de soutien voté en mai 2019.

Opérations pour compte de tiers (453k€) (suppression du passage à niveau de Belval et diagnostic des eaux usées et eaux pluviales)

Financement des investissements 2019

L'ensemble des ressources propres (CAF nette, fonds de roulement) et les recettes d'investissement 2019 (1.1M€) permettent s'absorber les dépenses d'équipement projetées à fin 2019.

III- Un budget 2020 ambitieux malgré des contraintes de plus en plus fortes

Le budget 2020 de la Communauté poursuit la mise en action des grandes lignes du projet de territoire et permet de mettre en œuvre les nouveaux engagements de la collectivité en matière de :

- Transition écologique
- GEMAPI
- Qualité des eaux
- Transition numérique
- Enfance-Jeunesse

III. 1 Une progression maîtrisée des forces vives

Le budget ressources humaines 2020 poursuit la dynamique engagée en 2019 dans la gestion des ressources humaines. Il s'établira à environ 13 530 000 €. Déduction faite des recettes sur les dépenses de personnel (subventions diverses et refacturations) et corrigé de l'inflation (+1,44% en 2020), l'augmentation du chapitre 012 est inférieure à 1%.

	BP 2019	BP 2020	de BP à BP
Dépenses de personnel communautaire	11 364 776 €	11 625 950 €	
Personnel extérieur (centre de gestion, surveillance des plages)	366 000 €	558 000 €	
Personnel mis à disposition hors services communs	516 500 €	554 000 €	
Personnel mis à disposition services communs	962 500 €	792 000 €	
Total dépenses liées aux forces vives	13 209 776 €	13 529 950 €	2,4%
Remboursement sur dépenses de personnel (chapitre 013)	200 000 €	200 000 €	
Recettes de mise à disposition de personnel hors services communs	504 500 €	334 000 €	
Recettes de mise à disposition de personnel services communs	474 500 €	573 000 €	
Refacturations aux budgets annexes et subventions diverses	826 500 €	1 032 800 €	
Total recettes liées aux forces vives	2 005 500 €	2 139 800 €	6,7%
Part des dépenses de personnel compensée par des recettes	15,18%	15,82%	
Reste à charge pour la communauté	11 204 276 €	11 390 150 €	1,7%
Part des dépenses de personnel restant à charge de la communauté	84,82%	84,18%	

Le ratio Dépenses de personnel nettes de recettes/Dépenses réelles de fonctionnement (26.8M€) est d'environ 42%.

III.1.1 Créations d'emploi

La politique de recrutement et de formation de Coutances mer et bocage permet une montée en compétence des agents.

- La transition écologique

Les dépenses de personnel intègre les engagements de Coutances mer et bocage en matière de transition écologique et de reconquête de la qualité des eaux.

Postes créés non encore pourvus ou pourvus récemment

Trois postes, créés en 2019, ont été pourvus à l'automne pour répondre aux objectifs arrêtés avec l'agence de l'eau Seine Normandie dans le contrat territorial eau et climat :

- Technicien bocage, financé à 100% par l'agence de l'eau et le conseil départemental de la Manche
 - Technicien gestion des eaux, financé à 80% par l'agence de l'eau
 - Animateur SPANC, financé à 50% par l'agence de l'eau et pour l'autre moitié par le budget SPANC
- ⇒ Coût des emplois : 110 000 € en année pleine (coût net 23 800 €, dont 16 000 € sur le budget Spanc)

Un poste d'ingénieur assainissement mutualisé est financé à 50% par l'agence de l'eau. L'objet de ce poste est d'accompagner les communes pour améliorer les performances de leurs systèmes d'assainissement collectif. Créé dans le cadre d'un service commun, la seconde moitié du poste serait financée par les communes adhérant au service. À ce jour, les discussions sont en cours avec les communes.

⇒ Coût de l'emploi : 45 000 € en année pleine (coût net : 0 €)

- Les services à la population

Postes créés non encore pourvus ou pourvus récemment

- Pays d'art et d'histoire

Depuis une année, le poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine est vacant. Le recrutement est envisagé pour l'année 2020. Une réflexion est en cours pour mutualiser cet emploi entre Coutances mer et bocage et la ville de Coutances dans le cadre d'un service patrimoine. Celui-ci comprendrait le service pays d'art et d'histoire, le musée Tancrede à Hauteville-la-Guichard, gérés par l'intercommunalité, et le musée Quesnel-Morinière, géré par la ville de Coutances. La mutualisation sur ces différents équipements permettra de rationaliser les besoins humains, de faciliter la gestion quotidienne (accueil de public, prise de réservation pour les visites...) et de créer une dynamique d'équipe.

⇒ Coût du poste : 47 000 € en année pleine

- Santé

Afin de mener à bien la réalisation du contrat local de santé, un poste de chargé de mission a été créé.

⇒ Coût de l'emploi : 45 000 € en année pleine

Recrutements envisagés

- Bibliothèques

Une réflexion est en cours sur le réseau des bibliothèques pour élargir les horaires d'ouverture au public. En particulier, sur la médiathèque de Coutances, il est envisagé de porter l'horaire de fermeture certains jours de 18h00 à 19h00. D'autres bibliothèques du territoire testent également de nouvelles

plages d'ouverture au public. Pour cela, il est envisagé d'accroître le temps de travail de deux agents et de créer un emploi à temps non complet (21h00) pour permettre l'extension des horaires d'ouverture d'une part, accompagner la structuration du réseau des bibliothèques et soutenir l'implication des bénévoles d'autre part.

La DRAC propose de soutenir l'extension des horaires d'ouverture envisagés par de Coutances mer et bocage en finançant les créations d'emploi pendant 5 ans (60% les trois premières années, puis 50%, puis 40%).

⇒ Coût des emplois : 27 000 € en année pleine (coût net 10 800 € en année pleine)

- Maison France service

Un projet d'aménagement de maison France service est en cours d'étude. En prévision de la mise en place de cette structure, deux emplois sont envisagés pour en assurer le bon fonctionnement.

⇒ Coût des emplois : 70 000 € en année pleine avant perception des subventions

- Les services supports

Postes créés non encore pourvus ou pourvus récemment

- Direction des systèmes d'information et du numérique

Un géomaticien est en cours de recrutement pour répondre aux besoins croissants de nombreux services, à commencer par l'urbanisme, la GEMAPI et la qualité des eaux.

⇒ Coût de l'emploi : 41 500 € en année pleine

Recrutements envisagés

- Direction des services techniques

Afin de répondre aux besoins importants de maintenance et rénovation des bâtiments, il sera proposé de créer un poste de peintre en bâtiment. Actuellement, le service bâtiment mutualisé compte un seul peintre, ce qui est insuffisant pour répondre aux besoins. Les prestations sont donc principalement externalisées. Cependant, le coût des travaux de peinture est élevé, pour une qualité souvent incertaine. Ainsi, réaliser en régie certaines prestations de peinture permettra de réduire les coûts.

⇒ Coût de l'emploi : 33 500 € en année pleine

- Direction générale

L'aménagement de nouveaux locaux pour accueillir les bureaux de la présidence et de la direction générale de la communauté permet identifier l'intercommunalité. Un poste d'accueil-secrétariat, actuellement inexistant, sera nécessaire du fait de la démutualisation des secrétariats généraux de la ville de Coutances et de Coutances mer et bocage.

⇒ Coût de l'emploi : 29 000 € en année pleine

III.1.2 La formation et l'apprentissage

La formation reste un levier important pour accroître les compétences des agents. Le travail partenarial avec le CNFPT sera poursuivi et les formations organisées sur le territoire de Coutances mer et bocage sont privilégiées.

La loi de transformation de la fonction publique prévoit la formation systématique des agents accédant à une fonction de manager. Depuis plusieurs années, Coutances mer et bocage a mis en place des

formations initiales et continues pour les managers afin de les accompagner dans leurs missions. Cette dynamique sera poursuivie.

La politique d'apprentissage sera également poursuivie de sorte à conserver une moyenne de 5 ou 6 apprentis dans les services.

III.1.3 Poursuivre le partenariat communes-communauté dans le cadre de la mutualisation des services

Au cours de l'année écoulée, les conventions de service commun ont été renouvelées. Confronté à leur mise en œuvre concrète, des adaptations seront proposées pour fluidifier le travail de refacturation entre les collectivités. Les services communs avec les communes pourront continuer à être développés pour les communes qui le souhaitent. Un service commun pour des agents techniques sera étudié.

1.4M€ de crédits sont prévus au budget 2020 pour rembourser le traitement des agents mis à disposition par les communes.

III.1.4 Enveloppe RIFSEEP

Après deux années de mise en œuvre du RIFSEEP, un ajustement de la grille de l'IFSE (part fixe) est nécessaire. La révision du RIFSEEP aura pour objectif d'apporter une meilleure lisibilité du régime indemnitaire associé à chaque emploi. Trois objectifs principaux sont recherchés :

- Mettre en place un régime indemnitaire identique pour des missions identiques, quelle que soit le grade ou la catégorie de l'agent ;
- Faciliter les recrutements et les mobilités internes en affichant clairement le régime indemnitaire attribué à chaque poste ;
- Stabiliser l'enveloppe affectée à la part fixe (IFSE) du régime indemnitaire

Par ailleurs, pour l'année 2020, il est proposé d'activer la part variable du régime indemnitaire (CIA) qui existe mais n'a pas été utilisée. Depuis plusieurs années, les équipes se sont fortement investies dans les fusions et réorganisations successives sans que ces efforts ne soient récompensés. Une enveloppe de 55 000 € brut serait affectée pour récompenser l'investissement professionnel.

En stabilisant l'enveloppe de la part fixe du régime indemnitaire et en utilisant la part variable, Coutances mer et bocage veut mettre en place une politique dynamique de gestion des ressources humaines permettant de valoriser, de manière différenciée, l'investissement professionnel des agents.

III.1.5 Démarche interne de développement durable

La plan d'action de « territoire durable 2030 », soutenue par la Région Normandie, comporte une démarche interne de développement durable. Cette action vise à orienter l'action des collaborateurs de Coutances mer et bocage vers la transition écologique, quel que soit leur fonction, leurs missions ou leur niveau hiérarchique. Il s'agit également de faire de Coutances mer et bocage une collectivité exemplaire en matière de transition écologique.

III. 2 En dépit de marges de manœuvre de plus en plus limitées, un budget de fonctionnement au service des enjeux de demain

III.2.1 Des dépenses de fonctionnement toujours plus rigides

Si les budgets de service (environ 20% du budget global) sont maîtrisés, l'énergie, les charges liées à l'entretien et la maintenance des bâtiments, les contributions obligatoires et les participations aux satellites de la Communauté rigidifient chaque année un peu plus le budget de fonctionnement. En 2020, le taux d'inflation prévisionnel est de 1.4%⁹

⁹ Note de conjoncture, la banque postale

Des dépenses de fonctionnement courant contraintes à plus de 75%¹⁰

Si toutes les pistes d'économies n'ont pas pu encore être explorées (marché sur les fournitures administratives) ou effectives (réduction des frais de déplacement suite à l'acquisition de véhicules en 2019), ces économies ne permettent pas d'absorber la dynamique des charges « contraintes », lesquelles représentent ¾ du budget de fonctionnement.

Charges liées aux bâtiments (2.2M€)

Fluides (1.252k€)

	budget 2019	budget 2020	Evolution	Commentaires
EAU/ASST	97 000 €	117 000 €	21%	Réalisé 2019 (104k€) +2%
ELECTRICITE	500 000 €	565 000 €	13%	Réalisé 2019 (550k€) +3%
GAZ de ville	198 000 €	305 000 €	54%	nouveaux sites + contrat COFELY
GAZ citerne	45 000 €	32 000 €	-29%	Réduction suite au pilotage ENGIE & révision à la baisse des contrats
FIOUL	182 000 €	160 000 €	-12%	Suppression progressive du fioul
CARBURANT	59 000 €	63 000 €	7%	Réalisé 2019 (61k€) +3% (marché)
TOTAL	1 081 000 €	1 242 000 €	15%	

Les effets des démarches de réduction des coûts entreprises depuis 2018 (travaux d'isolation, éclairage LED, remplacement de chaudières) commencent à être perceptibles sur le plan budgétaire en 2019 : des primes CEE (certificats d'économie d'énergie) ont été enregistrées fin novembre pour un montant d'environ 10k€. La gestion à distances des fluides devrait également permettre de faire des économies dans les années à venir.

Le Conseil de septembre 2019 a validé la constitution d'un groupement de commande avec la ville de Coutances pour le nouveau marché de carburant sur les 4 prochaines années (2020-2024).

Autres charges liées aux bâtiments (960k€)

- **180k€ de fournitures** sont prévues pour les interventions du Centre technique municipal sur les bâtiments communautaires.
- La **maintenance bâtiments** (extincteurs, ramonage, ascenseurs) s'élève à 70k€. De nouveaux marchés sont prévus en 2020.
- **Les marchés liés à la « Maintenance bâtiments –chauffage »** (COFELY, CRAM) s'élèvent à 150k€ (contre 86.5k€ au budget 2019). Les prestations sont plus qualitatives, couvrent plus de sites et devraient générer quelques économies (réduction des interventions du CTM et économies d'énergies)
- L'enveloppe « **entretien et réparation** » s'élève à 95k€ (contre 125k€ en 2019 : le recrutement d'un second peintre est économiquement avantageux au regard du coût des prestations proposées par les entreprises en matière de peinture.)
- Les loyers des bâtiments occupés par les services communautaires s'élèvent à 101k€.
- **L'entretien ménager des locaux** (produits d'entretien et frais de nettoyage) est évalué à 103k€
- les **frais d'assurance** s'élèvent à 70k€
- Autres charges liées aux bâtiments mis à disposition de la communauté : 190k€

¹⁰Hors budgets de services et hors forces vives

Voirie (355k€)

202k€ sont prévus pour l'entretien de la voirie, 153k€ pour les chemins de randonnées. La charge augmente de 20k€ suite aux révisions de prix des marchés (+3%).

Numérique et téléphonie (420k€)

La maintenance informatique et la maintenance copieurs s'élèvent à 250k€. Une partie de ces charges est refacturée à la Ville de Coutances dans le cadre des services communs. Les frais de télécommunications de la Communauté sont évalués à 200k€ pour 2020.

Atténuations de produits (1.450 M€)

Le FNGIR (708k€) issu de la réforme de la TP (2010), les attributions de compensations versées aux communes (180k€) et les reversements de CEJ aux structures associatives (415k€) sont des charges fixes mécaniquement reconduites d'un budget à l'autre.

Contributions obligatoires (3 M€)

Le Contingent aide sociale (1.150k€), la participation au SDIS (1.635k€) et autres syndicats (Manche numérique, SMEL) ainsi que les participations à l'école privée JPIL (166k€) représentent 56% du chapitre 65 et 11.7% du budget de fonctionnement total.

Chaque année, la participation au SDIS augmente de 2% (+20k€ en 2020).

La réforme de la scolarité fait augmenter la participation à l'école maternelle de JPIL de 191k€ pour 139 élèves. La dépense est en principe compensée par l'Etat à l'euro près.

Subventions versées aux partenaires de la Communauté

La subvention au CCAS s'élève à 402k€, celle de l'E à 60k€.

Provision pour risque (157€)

Le contentieux avec la commune de Quettreville-sur-Sienne sur la question des attributions de compensation 2018 impose à la Communauté de constituer une provision pour risques tant que le tribunal n'a pas rendu son jugement.

Participations aux budgets annexes (555k€)

Les consommations 2019 et les premières projections budgétaires 2020 mettent en évidence une augmentation (+ 216 k€ entre le réalisé prévisionnel 2019 et le projet de budget 2020) des participations nécessaires à l'équilibre des budgets annexes, dont :

- + 209 k€ pour le Développement Economique ; cette évolution par rapport à 2019 s'explique notamment par l'absence de versement de participations d'équilibre en 2019 (152 k€ prévu au budget primitif 2019), transférant de fait le déficit sur 2020. La participation qui serait versée sur la période 2017-2020 est cependant à mettre en relation avec les recettes de fiscalité économique perçues sur le Budget Général : 16 millions d'euros escomptés en CFE et CVAE sur ces 4 années, soit 1,3 % des recettes fiscales orientées vers le développement des projets économiques sur les budgets annexes.
- + 11 k€ pour les 3 Cinémas : pour un montant prévisionnel de 160 k€ en 2020 (171 k€ en 2019). Suite aux réflexions menées par le groupe de travail piloté par le Vice-Président en charge de la Culture, l'année 2020 verra la mise en application d'une nouvelle convention d'exploitation du Cinéma de Hauteville-sur-Mer. Au regard des premiers éléments du projet de budget 2020, les principaux mouvements financiers entre la Communauté et l'Association attendus en 2020 seraient les suivants :
 - >En dépenses courantes pour la Communauté : 93 750 euros (25 750 euros de charges générales ; 39 000 euros de charges de personnel ; 29 000 euros de subvention à l'exploitant, dont 25 000 euros de subvention fixe)

>En recettes courantes pour la Communauté : 50 000 euros (39 000 euros de charges de personnel refacturées ; 11 000 euros de redevance d'exploitation)

>Le reste à charge pour la Communauté sur ce site serait donc estimé à 43 750 euros pour 2020 ; ce reste à charge demeure inférieur au reste à charge estimé lors du vote du budget primitif 2019 (59 621 euros). Dans le cadre d'une première année d'exploitation, les réalisations constatées en 2020 permettront d'affiner ces mouvements financiers pour les exercices suivants.

- + 20 k€ pour la Santé : pour un montant prévisionnel de 146 k€ en 2020 ; l'évolution entre 2019 et 2020 est essentiellement la conséquence d'une recette exceptionnelle perçue au cours de l'année 2019 (remboursement sur des factures de fluides).

Zoom sur le réseau eau de mer

Le besoin de participation est évalué à 39k€. Les dysfonctionnements constatés sur le système de comptage ne permettent pas de titrer correctement les utilisateurs du service. Dans l'attente de trouver une solution technique et financière à la question du réseau communautaire d'eau de mer, la participation du budget est nécessaire.

Zoom sur le budget Ordures ménagères

Le budget 2020 ne prévoit pas de participations au budget annexe Ordures ménagères, lequel doit être financé par la TEOM.

La Commission des finances réunie le 24/10/2019 a souhaité que les problématiques financière du budget ordures ménagères soient portées à la connaissance du Conseil communautaire dans le cadre du DOB.

- L'exercice 2019 a épuisé les excédents de fonctionnement de l'ex SITOM. Le déficit de fonctionnement devrait être de 80K€ environ.
- La DM votée le 23/10/2019 avait pour but de financer les hausses de participations au syndicat la Perelle. Une augmentation de la fiscalité de 300k€ a été présentée à la Commission des finances en octobre 2019. Depuis, la demande de participation du syndicat de la Perelle a encore augmenté pour atteindre +325k€ en 2020 (après avoir augmenté de +130k€ en 2019).

Le budget Ordures ménagères ne pouvant absorber une telle augmentation, une rencontre avec les représentants du Syndicat de la Perelle a été sollicitée par le Président de la Communauté de communes. Un audit des comptes de la Perelle a également été demandé.

La Commission des finances réunie le 5/12/2020 s'est prononcée en faveur d'une accélération de la dissolution du Syndicat de la Perelle.

Par ailleurs :

- la participation au syndicat Le Point fort devrait augmenter de 15%
- Les recettes liées aux éco participations diminuent
- La TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) augmentera fortement dans les années à venir.

La fiscalité sur les OM n'a pas été modifiée en 2019 en raison du lissage des taux de TEOM et de la mobilisation de l'excédent du SITOM.

SYNTHESE DES BESOINS DE PARTICIPATIONS DU BUDGET GENERAL VERS LES BUDGETS ANNEXES

En k€	2017	2018	2019 (projection)		2020 (projection)	
	Participation / subvention versée en 2017	Participation / subvention versée en 2018	Participation / subvention proposée pour 2019	Commentaires	Participation / subvention prévisionnelle 2020	Commentaires
Budget Activités Economiques			0		52	La CAF nette attendue en 2019 serait nettement positive (+ 120 k€) mais le paiement de la redevance d'archéologie préventive sur une réserve foncière en 2019 (- 65 k€) reportera un déficit sur 2020, rendant nécessaire de prévoir une participation d'équilibre au budget annexe
Budgets de Zone (5 budgets en 2017, 6 en 2018)			0		157	Financement des frais annexes (taxes foncières, charges financières) et des travaux de visabilisation non pris en compte dans le coût de vente des terrains >>> Les crédits-relais sur les ZA Delasse et Saint-Pierre s'achevant en 2020 (530 k€ au total), et les terrains n'étant pas tous vendus (environ 490 k€ de valeur foncière), il est proposé de souscrire de nouveaux crédits-relais sur 2 ans ; un montant de 400 k€ pour ces zones pourrait être envisagé au BP 2020
Budget Cinémas	152	163	171	Solde des opérations courantes sur les Cinémas (- 49 k€) - annuité de la dette (122 k€)	160	Solde des opérations courantes sur les Cinémas (- 38 k€) - annuité de la dette (122 k€) >>> Effets de la mise en place d'une nouvelle convention d'exploitation pour le Cinéma de Hauteville-sur-Mer
Budget Santé	176	133	126	Diminution exceptionnelle pour 2019, par rapport à 2017 et 2018, due à des remboursements sur fluides sur exercices antérieurs (28 k€)	146	Après les remboursements exceptionnels perçus en 2019, le niveau de participation attendu revient à 146 k€ en 2020
Budget Réseau Eau de Mer			43	Subvention nécessaire au fonctionnement de l'équipement (subvention votée en cours d'année par décision modificative)	39	Subvention déterminée au regard du projet de budget 2020
Total	327	296	339		555	

De nouvelles charges « subies » (environ 155k€)

L'externalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage aura un coût d'environ 90k€ (Devis communiqué après le Conseil communautaire du 27/11/2019)

Les dysfonctionnements du **bus de l'Office de la jeunesse** rendent nécessaires le recours à un prestataire privé pour assurer le transport des jeunes, dans l'attente de l'achat d'un nouveau bus. Le surcoût lié à ces dysfonctionnements est évalué à 50k€ (à affiner)

Les travaux sur le Gymnase de Montmartin-sur-mer et le Gymnase de Saint-Sauveur-Villages génèrent des frais supplémentaires en fonctionnement (+14k€ pour la location de bungalows et le transport des collégiens de Saint-sauveur Villages et Montmartin sur mer vers d'autres gymnases).

III.2.2 Des actions stratégiques, cependant

Poursuite de la transition numérique

La communauté a initié une démarche de transition numérique en 2019. Dans le cadre du Schéma directeur, la Direction des infrastructures numériques a initié le travail sur la GEC (gestion électronique des courriers), les E-parapheurs et les connecteurs. En 2020, 33.7K€ sont consacrés à la poursuite de la modernisation informatique de la collectivité.

La démarche de protection des données (obligation réglementaire) a été initiée en 2019 (25k€ ont été consacrés au diagnostic des risques liés à la circulation des données sensibles et aux ateliers de sensibilisation.) 2020 poursuit les actions RGPD avec les 30 communes du territoire adhérentes.

Transition écologique : tous mobilisés !

2019 a marqué le début du contrat de transition écologique (2019-2022) pour la Communauté de communes avec la réalisation, en septembre 2019, de l'action « Nouvelle vague ».

La candidature de la Communauté en réponse à l'appel à projet « planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoire 2°C » a été retenue. A ce jour, une quinzaine de PLUI sont engagés dans cette démarche sur le plan national.

La Communauté de communes a également poursuivi l'étude Notre littoral pour demain (25.7k€ en 2019)

Le budget 2020 amplifie les actions de la Communauté en matière de transition écologique (165k€) :

- 50k€ sont prévus pour le diagnostic du PCAET (Plan climat Air Energie territorial), subventionné à hauteur de 50% dans le cadre de Territoire durable 2030
- 50k€ pour l'étude stratégie mobilité. La banque des territoires participe au projet à hauteur de 50%
- 5K€ pour le projet alimentaire territorial
- 30k€ études CTE portées par le service Urbanisme (30k€ sont également prévus en 2021).
- 30k€ pour les actions de communication autour de la transition numérique et les assises de la transition écologique.
- 5k€ sont prévus dans le cadre de la démarche de développement durable initiée en interne. (Mise en application des idées recueillies en fin d'année dès avril 2020)

Les actions liées au CTEC (contrat territorial eau et climat) signé en mai 2019 impacteront surtout les budgets GEMAPI (restauration du bocage et des cours d'eau) et SPANC (réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Développement économique : de nouveaux projets en faveur des entreprises

- 19k€ sont prévus pour l'aide transition numérique des commerçants et artisans
- 50k€ seront versés à Initiative Centre Manche (25k€ en 2020 et 25k€ en 2021) pour faciliter les prêts des créations d'entreprise.

PESL : Action !

2020 marque la concrétisation du Projet PESL. 60k€ sont consacrés à la mise en œuvre du projet tourné à la fois vers la jeunesse mais aussi le social.

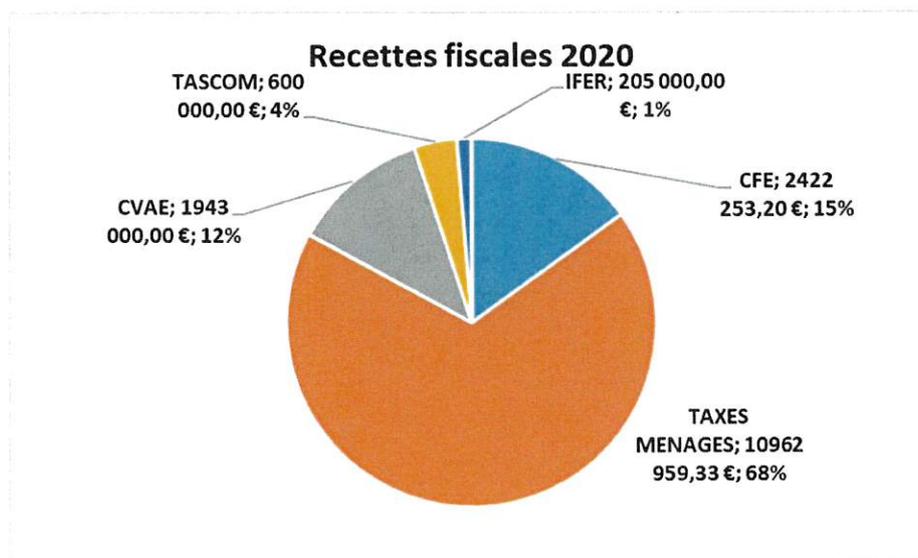
A noter que l'internalisation de la carte évation est compensée par la suppression de la subvention versée à l'office de la jeunesse.

Subventions aux associations

L'enveloppe de **subventions aux associations** proposée au budget 2020 s'élève à 1 290 000€ (contre 1 270 000€ en 2019). Comme en 2019, 65k€ de cette enveloppe sont réservés aux projets PESL. Comme en 2018 et 2019, les subventions font l'objet d'une demande étudiée par les Commissions thématiques concernées.

III.2.3 Recettes de fonctionnement

Des recettes fiscales relativement stables



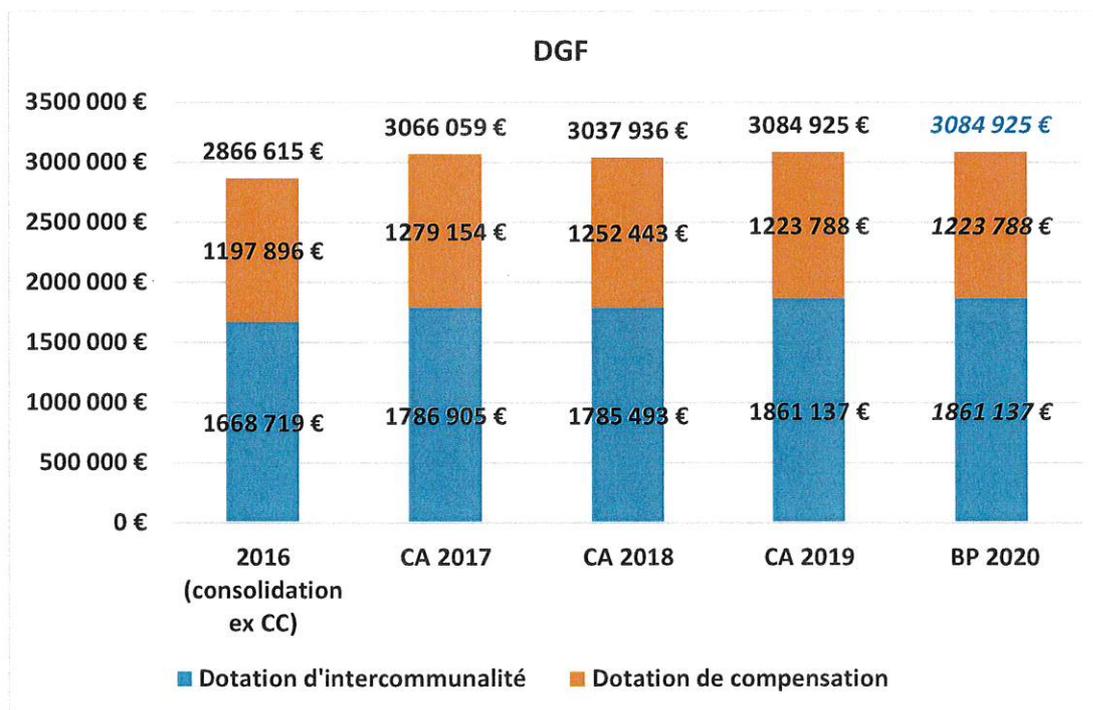
Les produits de fiscalité attendus pour 2020 (16M€) ont été calculés à partir des hypothèses suivantes :

- Maintien des taux votés en 2019
- Une augmentation des bases prévisionnelles de CFE/TF et TFNB calculée à partir de la moyenne des 3 dernières années
- Une augmentation des bases prévisionnelles de TH de 2.5%
- Le produit prévisionnel de CVAE notifié par les services fiscaux (1.945M€)

- Un produit de TASCOT de 600€. Le produit perçu en 2019 s'est révélé supérieur de 70k€ au produit voté en 2019 (575k€) mais le produit de cette taxe, pour partie liée au chiffre d'affaires des entreprises, reste volatile
- Un produit d'IFER de 205k€ Cette projection prend également en compte :
- Les effets indirects de la **réforme de la Taxe d'habitation**. Le produit TH communautaire risque d'être réduit de la part « dégrévés » du fait de l'augmentation des taux TH en 2018. *En attendant le retour de la DDFIP sur l'évaluation de la perte de produits TH à prévoir, 60k€ ont été retranchés des produits TH 2020.*
- la **fermeture de la Compagnie des fromages (=1.8% des bases CFE de la Communauté)**. Les recettes de CFE et de CVAE devraient être impactées à hauteur de 72k€ (simulations communiquées par les services fiscaux à partir des données 2019). Pour information, la Communauté de communes ne peut prétendre au dispositif de compensation pour perte de base.

Dotations

Les concours financiers (DGF et Dotation d'intercommunalité) devraient rester stables.



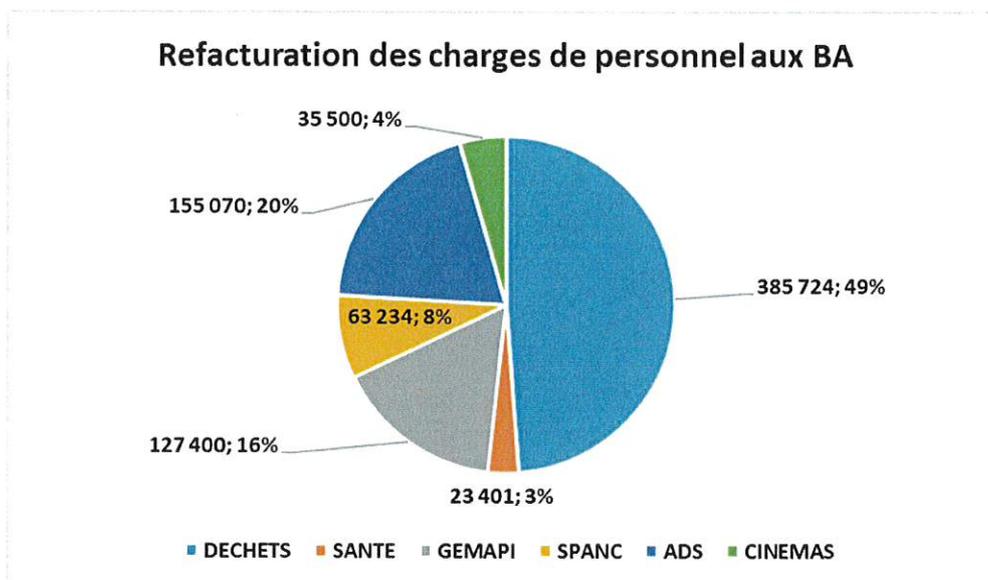
La Dotation de compensation de réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) instaurée en 2011 suite à la réforme de la fiscalité professionnelle fait désormais partie des variables d'ajustement (alors qu'elle était une composante du panier de recettes compensant à l'euro près la perte de ressources provenant de la suppression de la taxe professionnelle.) La recette a été légèrement minorée dans le budget 2020 (50k€).

90k€ de recettes sont prévues au titre du FDPTP évoqué récemment (contre 137k€ au budget 2019)

Produits des services

Les produits des services sont stables, à l'exception des services ALSH et APS : les dépenses de ces services augmentent du fait de l'augmentation des effectifs. Les recettes attendues (participations des familles) augmentent en conséquence.

Refacturation des budgets annexes (790k€)



III.2.4 Niveaux d'épargne prévisionnels

	CA 2016 (Consolidation CA des 3 CC)	Coutances mer et bocage			
		CA 2017	CA 2018	CA prévisionnel 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonctionnement	22 626 650 €	24 231 076 €	26 836 969 €	27 781 584 €	28 798 379 €
Dépenses réelles de fonctionnement	20 412 218 €	22 759 000 €	23 034 590 €	25 587 045 €	26 854 473 €
CAF BRUTE	2 214 432 €	1 472 076 €	3 802 379 €	2 194 539 €	1 943 906 €
taux de marge brute	9,79%	6,08%	14,17%	7,90%	6,75%
(-) remboursement du capital	687 935 €	735 514 €	858 105 €	843 145 €	884 480 €
CAF NETTE	1 526 497 €	736 562 €	2 944 274 €	1 351 394 €	1 059 426 €

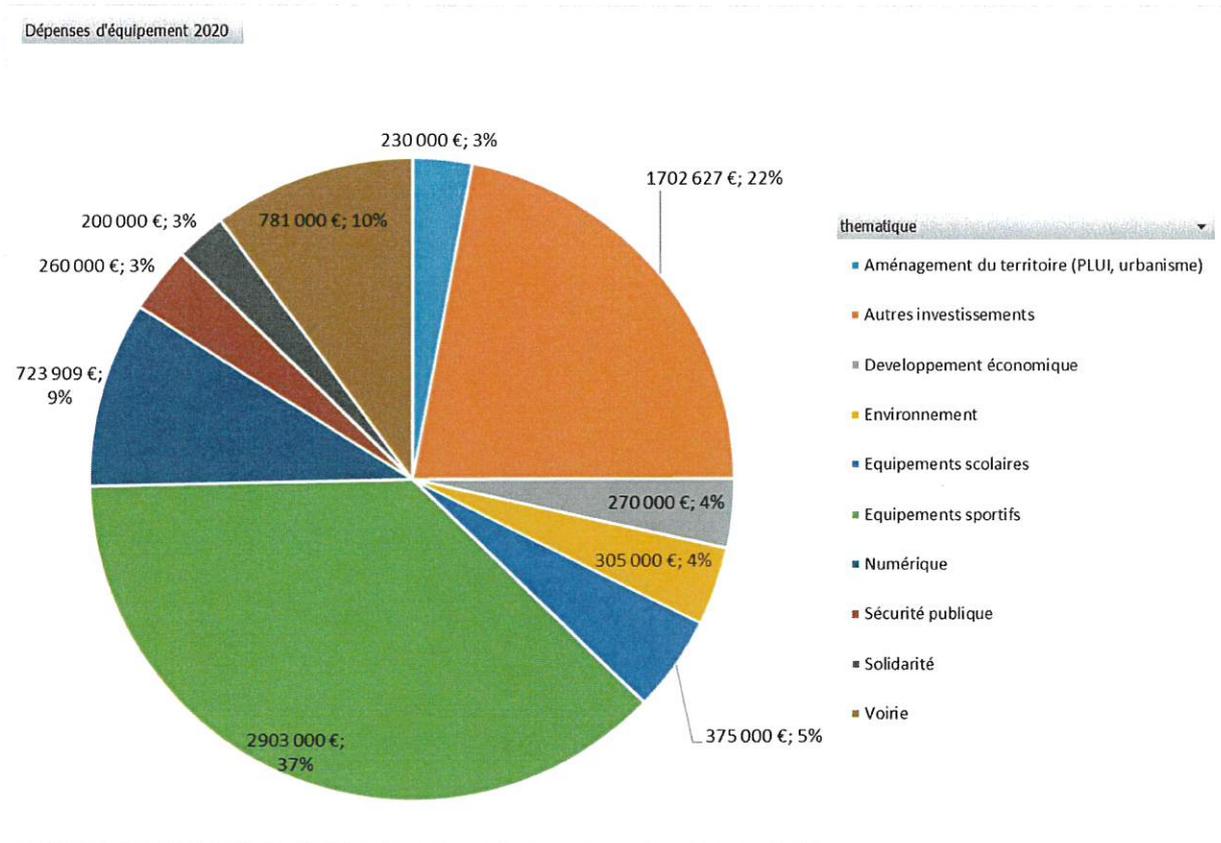
Le taux de CAF brut attendu pour 2020 est bien inférieur à l'objectif (12%).

La provision pour risque liée au contentieux avec la Commune de Quettreville-sur-Sienne dégrade le niveau d'épargne de 157k€ ; sans cette provision, l'épargne serait conforme aux objectifs d'équilibre pluriannuels présentés lors du vote des budgets 2019 (maintenir une épargne nette autour de 1.2M€)

1€ de fonctionnement équivaut à 9€ d'investissement. En l'état 150K€ de moins en fonctionnement prive la CMB d'un emprunt de 1,3 M€ sur 10 ans (taux 2019).

III.3 Investissements 2020

7.750 M€ sont soumis au débat d'orientations budgétaires :



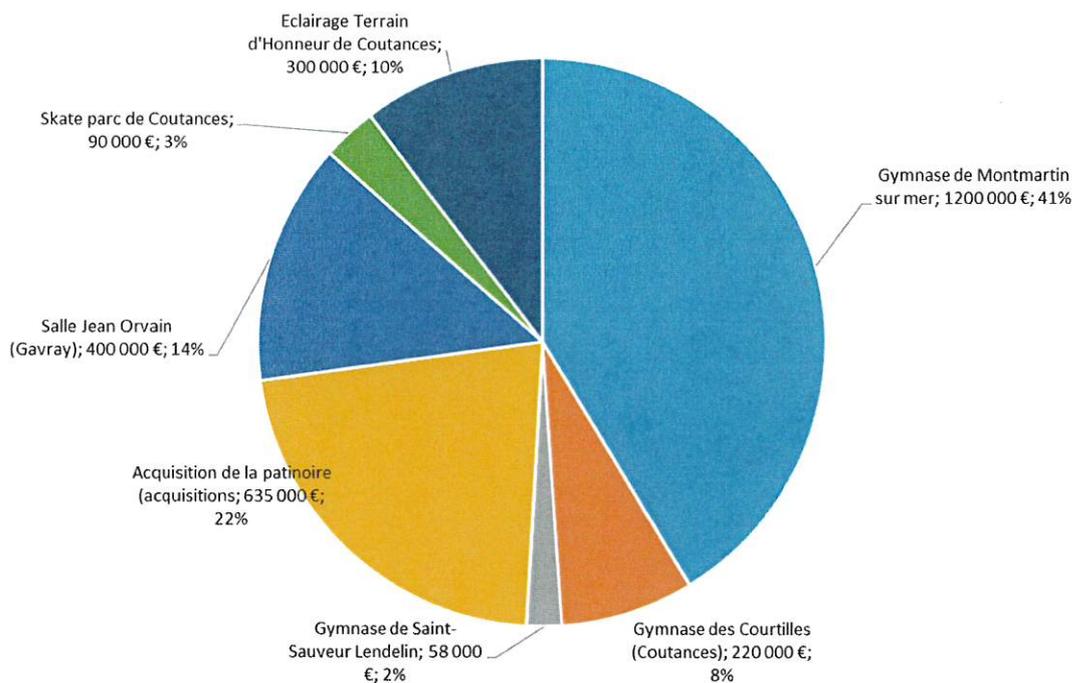
III.3.1 Grands projets 2020

Equipements sportifs (2.9M€)

1.2M€ sont consacrés au gymnase de Montmartin-sur-mer (Terre de jeux 2024). Environ 940k€ de recettes (FCTVA, Subventions et fonds de concours communal) sont attendues.

Les travaux relatifs d'aménagement de la patinoire de Saint Pierre de Coutances (transformation en gymnase) seront effectués en 2021.

Zoom sur les équipements sportifs (2,9M€)



Voirie (781k€)

660k€ sont programmés sur la voirie communautaire. Les autres dépenses concernent la signalisation des zones (100k€ en 2020, 50k€ en 2021), des panneaux de signalisation et l'aménagement du carrefour de Cambernon (15k€).

Informatique et Numérique (723k€)

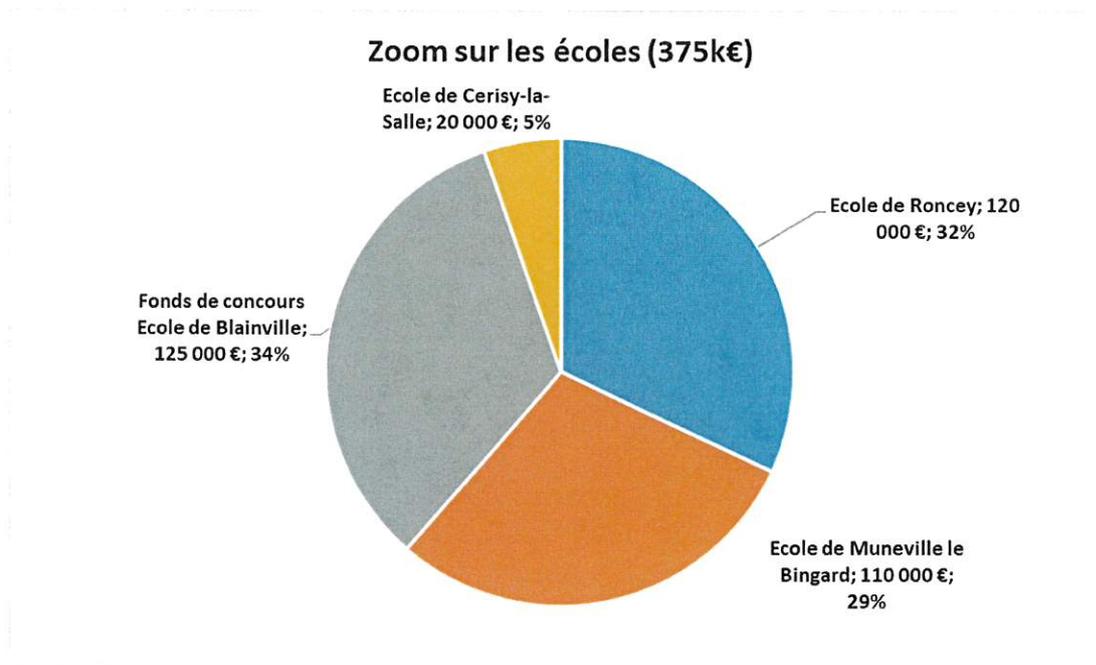
2020 constitue un temps fort pour le Schéma directeur de l'informatique avec la mise en place de salles serveurs : 40% du budget Informatique 2020 est consacré à la sécurisation du parc informatique. La dématérialisation des Ressources humaines, des services techniques, et de l'urbanisme est également à l'agenda. Le budget matériel et logiciels informatiques s'élève à 603k€.

Le fonds de concours 2020 lié à la fibre optique (Manche numérique) s'élève à 120k€

Equipements scolaires (375k€)

Le fonds de concours relatif au plateau sportif de Blainville sera versé en 2 fois : 125k€ en 2020 et 125k€ en 2021.

Les crédits relatifs à l'école de Cerisy-la-Salle concernent les frais d'étude.



Environnement (305k€)

Les mini-stations d'alerte assainissement (360k€) avaient été programmées au budget 2019 mais non réalisées. Il est proposé de reconduire la dépense en 2 exercices : 240k€ en 2020 et 120k€ en 2021. L'étude est fortement subventionnée (240k€ au total).

60k€ sont prévus pour le sentier du littoral (subventionné à 50%). Les crédits restant concernent le parc L'évêque.

Développement économique (270k€)

2020 constitue la dernière année de l'opération collective de modernisation (OCM) des entreprises.

Sécurité publique (260k€)

160k€ sont consacrés aux travaux sur les logements de la gendarmerie de Gavray.

100k€ sont prévus pour le centre de secours de Quettreville-sur Sienna (100k€ en 2021 également)

Aménagement du territoire (230k€)

180k€ sont prévus pour la suite du PLUI (500k€ au total), 40k€ pour les autres études d'urbanisme. Le budget prévoit également 10k€ de réserves foncières.

Fonds de soutien aux communes de moins de 1000 habitants (200k€)

Il est proposé de reconduire l'enveloppe votée en 2019.

Autres investissements

- 600K€ de dépenses « non affectées » sont prévues par la Direction des services techniques (études, accessibilité des bâtiments...)
- 315K€ sont prévus pour les véhicules (dont 180k€ pour l'achat d'un nouveau bus pour l'office de la jeunesse, suite à la résiliation du marché 2019)
- La Direction des espaces verts prévoit 130k€ de crédits pour l'aménagement des terrains et les aires de jeu.
- Les besoins en matériel technique s'élèvent à 126k€

- La rénovation de la cale de Regnéville-sur-mer s'élève à 95k€.
- La réfection du sol du terrain de tennis d'Agon s'élève à 30k€

Les exercices précédents ont montré que le niveau de dépenses d'équipement réalisables par les services communautaires est de 5.5M€. Cependant, beaucoup de dépenses d'équipement prévues au budget 2020 sont des acquisitions (patinoire, véhicules, numérique, matériel technique), des participations à des projets portés par d'autres structures (fonds de concours Manche numérique, SDIS, Blainville, sentier du littoral), des marchés (voirie) ou des études/actions menées par plusieurs services différents (Urbanisme, Qualité de l'eau, Développement économique).

Il est proposé au Conseil d'inscrire l'ensemble des dépenses d'équipement (7.750M€ au budget), étant donné que ce niveau d'investissements ne nécessite pas d'emprunt en 2020.

III.3.2 Engagements pluriannuels (AP-CP)

Depuis 2015, plusieurs autorisations de programmes (AP) ont été ouvertes, les crédits de paiement (CP) étant régulièrement ajustés. Pour rappel, l'AP est le montant qui peut être engagé sur la durée de l'opération, correspondant globalement au coût total des travaux. Les CP correspondent aux crédits qui peuvent être dépensés au cours de l'année. Au terme de l'exercice comptable, les crédits non consommés sur l'AP, peuvent être reportés sur l'exercice suivant ; il n'y a donc pas de restes à réaliser sur les autorisations de programme, mais des crédits « nouveaux » reportés sur l'exercice suivant.

La situation des autorisations de programme votées depuis 2015, fait état à fin novembre 2019, des consommations de crédits suivantes, et donc des ajustements prévisionnels des crédits de paiement suivants sur 2020 :

Budget ZA Delasse

Numéro et libellé de l'AP	AP Votée	CP				
		2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019 (estimation)	CP 2020 (Projection)
Autorisation de programme n° 2015-01 Delasse : aménagement de la zone d'activités de Delasse	700 000 €	594 352 €	76 546 €	15 530 €	0 €	13 572 €
Total dépenses	700 000 €	594 352 €	76 546 €	15 530 €	0 €	13 572 €

N-B : pas de mandatement constaté sur les travaux, à fin novembre 2019

Budget ZA Saint-Pierre

Numéro et libellé de l'AP	AP Votée	CP				
		2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019 (estimation)	CP 2020 (Projection)
Autorisation de programme n°2016-01 ZA Saint-Pierre : aménagement de la zone artisanale Saint-Pierre - Travaux	392 000 €	149 259 €	151 682 €	3 635 €	32 052 €	55 372 €
Total dépenses	392 000 €	149 259 €	151 682 €	3 635 €	32 052 €	55 372 €

Budget Santé

L'autorisation de programme relative au PSLA, a été clôturée par délibération du 27 novembre 2019 ; le tableau suivant indique les réalisations constatées sur la durée de l'AP (2016-2019) :

Numéro et libellé de l'AP	AP Votée	CP				
		2016	2017	2018	2019	2020
		Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	CP 2020 (Projection)
Autorisation de programme n°2016-01 Santé : Construction du pôle de santé libéral et ambulatoire	3 800 000 €	668 840 €	2 683 916 €	268 997 €	36 755 €	Clôturée
Total dépenses	3 800 000 €	668 840 €	2 683 916 €	268 997 €	36 755 €	Clôturée

Budget Général

Les autorisations de programme relatives au site internet et au gymnase d'Agon-Coutainville ont également été clôturées par délibération du 27 novembre 2019 ; le tableau suivant indique les réalisations constatées.

Numéro et libellé de l'AP	AP Votée	CP				
		2017	2018	2019	2020	2021
		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019 (estimation)	CP 2020 (Projection)	CP 2020 (Projection)
2016-03 BG Site internet	10 000 €				Clôturée	Clôturée
2018-01 BG Gymnase d'Agon-Coutainville	650 000 €		3 444 €	634 780 €	Clôturée	Clôturée
2019-01 BG Gymnase de Montmartin-sur-Mer	1 800 000 €			68 570 €	1 400 000 €	331 430 €
Total dépenses	2 460 000 €	0 €	3 444 €	703 350 €	1 400 000 €	331 430 €

L'échéancier du gymnase de Montmartin-sur-mer ayant été revu en cours d'élaboration budgétaire, l'AP-CP sera modifiée pour le vote du budget.

De nouvelles AP-CP seront proposées au vote du budget une fois les investissements 2020-2021 arrêtés

III.3.3 Recettes d'investissement 2020

Subventions et FCTVA

Environ 1.375M€ de subventions sont attendues en 2020 (une large partie de ces subventions concernent le gymnase de Montmartin-sur-mer)

850k€ de FCTVA sont attendus (3^e trimestre 2019 + 3 premiers trimestres 2020).

Fonds de concours attendus (704k€)

La liste ci-dessous reprend les fonds de concours validés avec les communes de Coutances mer et bocage.

	Fonds de concours validés
Ecole de Roncey	14 000 €
Ecole La Ronde-Haye-Muneville le Bingard	32 400 €
Gymnase d'Agon Coutainville	117 000 €
Gymnase des Courtilles	35 000 €
Gymnase de Montmartin sur mer	145 530 €
Terrain d'honneur de Coutances	95 000 €
Salle Jean Orvain	110 000 €
Total	548 930 €

Certaines communes s'étaient également engagées vis-à-vis de l'ex CCSML. Des participations sont attendues (155k€) :

- au titre de la VRD HLM 2009-2019 (Heugueville-sur-Sienne) : 37k€
- au titre de la VRD HLM La Chantelourie 2016-2019 (Gouville-sur-mer) : 118.6k€

III.4 Stratégie d'endettement

III.4.1 Structure de la dette

L'année 2019 a été marquée par une diminution importante des taux d'intérêt, par rapport à l'année 2018, à conditions de marché déjà avantageuses ; les taux constatés en cette fin d'année 2019 s'approchent de 1 % pour des durées de 15 ans. L'effet des politiques de taux de la Banque Centrale Européenne, renforcées à compter de septembre 2019, laisse présager des taux de ce niveau au moins jusque sur les premiers mois de l'année 2020.

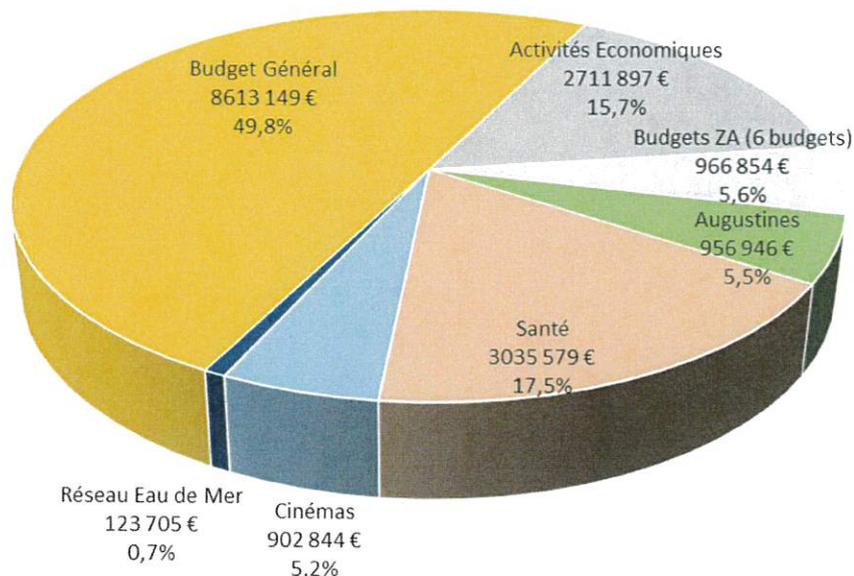
Au cours de la séance du Conseil Communautaire du 27 novembre 2019, ont ainsi été proposées au vote 2 souscriptions d'emprunts nouveaux sur le Budget Général :

- Un emprunt d'1 000 000 euros sur 15 ans (taux de 0,62 %)
- Un emprunt d'1 500 000 euros sur 25 ans (taux de 0,89 %)

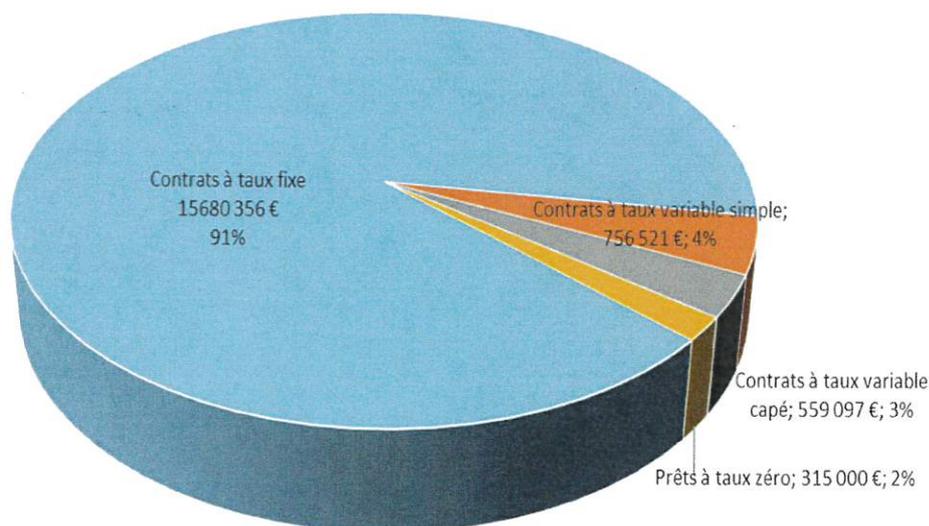
La date de mobilisation de ces emprunts n'étant pas connue à la date de rédaction du présent rapport, les données présentées ci-après portent sur ces conditions financières estimées, et sur une date de mobilisation des encours au 31 décembre 2019 pour l'emprunt d'1 million d'euros et au 1^{er} janvier 2020 pour l'emprunt d'1,5 millions d'euros.

Ainsi, la dette de la communauté représente un encours consolidé de 17 310 973,52 € au 01/01/2020 :

Encours de dette par budget au 01/01/2020 (avec emprunts votés en 2019)



Répartition de l'encours de dette au 01/01/2020 par type de taux (avec emprunts communaux transférés et nouveaux emprunts)



Une partie du volume de dette est directement remboursable grâce aux loyers ou crédit-baux (cas des budgets Activités Economiques et Augustines), ou bien par la valeur des terrains en cours de commercialisation (cas des 6 Budgets de Zones d'Activités), soit 26,8 % du volume de dette au 1^{er} janvier 2020 couvert par les loyers ou ventes de terrain.

Concernant la structure de la dette consolidée, celle-ci est très largement composée de contrats à taux fixe, à 91 %. Le taux des contrats à taux fixe s'échelonne de 0,62 % sur 15 ans pour l'emprunt souscrit par la Communauté en 2019, à 6,15 % sur 20 ans pour un contrat souscrit en 2001 par la communauté de communes de Cerisy-la-Salle (le capital restant dû sur ce contrat arrivant à échéance en 2020, étant d'environ 6 000 euros).

En-dehors de deux contrats souscrits pour la Zone Conchylicole de Gouville et pour le Réseau Eau de Mer, les autres contrats à taux variable simple ont un taux d'intérêt compris entre 0 et 0,5 %. Les emprunts à taux variable présentent l'intérêt de réduire les charges financières de la Communauté, en cette période de conditions de marché avantageuses.

Sur les 8 613 149 euros d'encours sur le budget général :

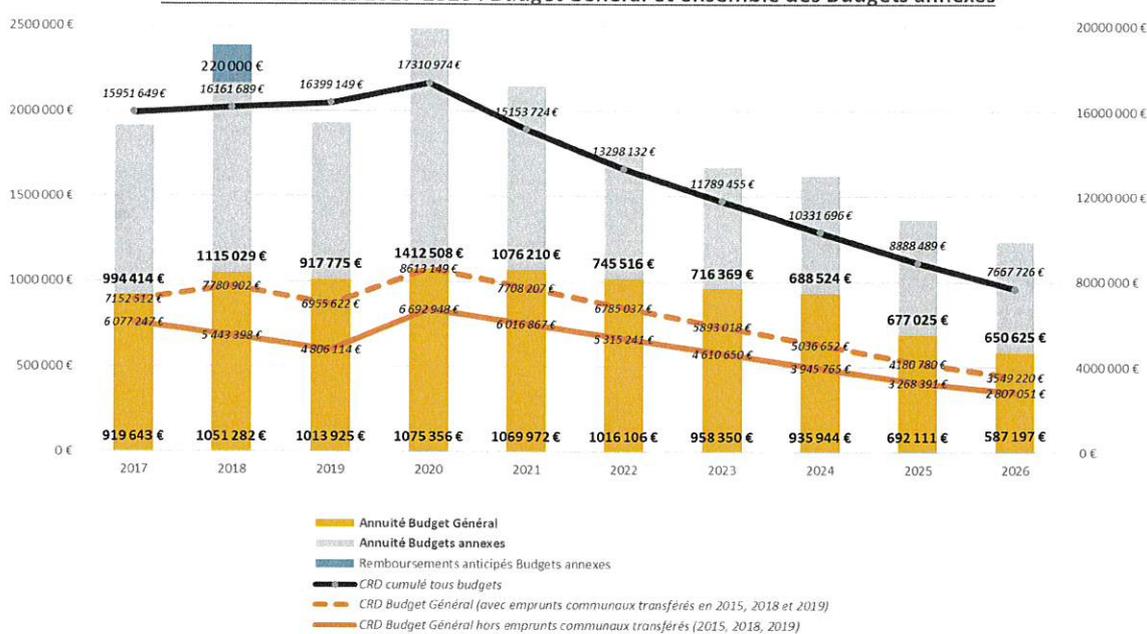
- 1 871 036 euros (21,7 %) correspondent à des emprunts communaux transférés à la Communauté du Bocage Coutançais (2015) et à Coutances Mer et Bocage (2018 et 2019)
- 6 742 113 euros (78,3 %) correspondent à des contrats précédemment souscrits par la Communauté.

III.4.2 Profil d'extinction de la dette

L'année 2018 ayant été une année exceptionnelle en terme d'annuité consolidée (budget général et budgets annexes), en raison d'un remboursement anticipé partiel sur un emprunt (220 000 euros sur la zone conchylicole de Gouville) et du remboursement au terme d'un crédit-relais (140 000 euros sur le lotissement artisanal de Gouville), il devrait être constaté une augmentation importante des échéances d'emprunt sur les budgets annexes en 2020, par rapport à 2019 (+ 495 000 euros entre 2019 et 2020). Cette augmentation est la conséquence du terme de deux contrats de crédit-relais souscrits sur les zones d'activités de Delasse (300 000 euros) et Saint-Pierre (230 000 euros) ; rappelons que le crédit-relais de la zone de Delasse avait été prolongé en début d'année 2019, pour un terme décalé à avril 2020. Les deux crédits-relais concernés (530 000 euros de capital restant dû) ne pouvant être prolongés, le remboursement interviendra en début d'année 2020.

Cependant, sur ces deux zones d'activités, des terrains restant à vendre en début d'année 2020, la souscription de nouveaux crédits-relais sur chacun des deux budgets annexes respectifs, pour un montant nécessairement moindre, pourrait être pertinente, car constituant un levier d'équilibre budgétaire à court terme pour ces budgets annexes (voir point - Besoins de participation des budgets annexes), tout en permettant à la Communauté de bénéficier de taux à court terme avantageux pour sa gestion de trésorerie.

Annuité de la dette 2017-2026 : Budget Général et ensemble des Budgets annexes

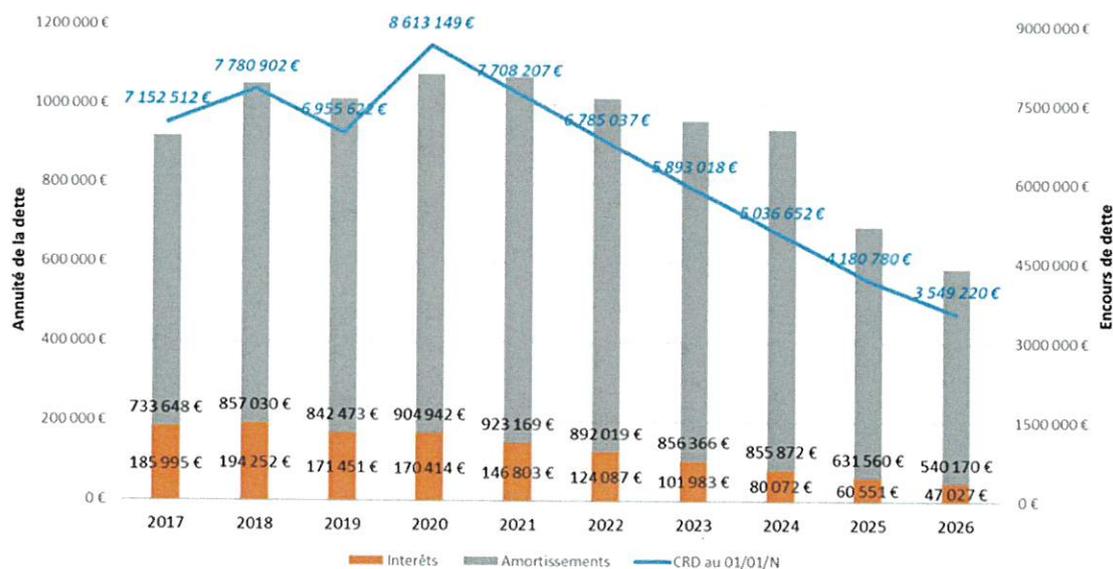


L'encours de dette consolidé a progressé de 1 359 k€ (+ 8,5 %) entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2020 ; compte tenu des emprunts souscrits depuis la création de la Communauté (+ 4 950 k€, dont 2 500 k€ sur le budget général) et de la reprise d'emprunts communaux en 2018 et 2019 (+ 1 394 k€), le profil d'extinction de dette demeure donc rapide.

Concernant spécifiquement le budget général, l'encours de dette a progressé de 1 461 k€ (+ 20,4 %) entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2020. En exceptant les emprunts communaux transférés par les communes (2015, 2018 et 2019), en grande partie financés par les attributions de compensation, **l'encours de dette pour les emprunts directement souscrits par la Communauté sur le Budget Général aura augmenté de 616 k€ en 3 ans (6 693 k€ au 1^{er} janvier 2020 contre 6 077 k€ au 1^{er} janvier 2017), bien que 2,5 millions d'euros d'emprunts nouveaux aient été souscrits en 2019.**

Au regard des emprunts actuels, les conditions financières avantageuses escomptées pour les 2,5 millions d'euros d'emprunts votés en 2019, permettraient une maîtrise de la charge d'intérêts à partir de 2020 (environ 170 000 euros), et de l'annuité de la dette par rapport à 2018, année de référence du fait de l'intégration des emprunts communaux (environ 1,07 millions d'euros en 2020 et 2021, contre 1,05 millions d'euros en 2018). **Selon le profil actuel d'extinction de la dette, l'encours de dette demeurerait également stable entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2021 (inférieur à 7,8 millions d'euros).**

Annuité de la dette 2017-2026 Budget Général



En raison d'un encours de dette composé essentiellement de contrats à taux variable très bas et de contrats à taux fixe, peu de marges de manœuvre peuvent être dégagées dans le cadre de renégociations ou refinancements. En effet, concernant les taux fixes, l'économie attendue sur la baisse des taux des contrats est neutralisée en grande partie par le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé, pouvant dépasser 20 % du capital restant dû sur certains contrats ; la baisse des taux constatés actuellement, a en effet pour conséquence d'augmenter les indemnités de remboursement anticipé, en application des dispositions contractuelles.

Les seules marges de manœuvre permettant une optimisation de la gestion de dette sont :

- La souscription de contrats court terme (exemple des crédits-relais sur 2 ou 3 ans).
- Le remboursement temporaire de contrats à taux variable, sous réserve toutefois de disposer d'excédents de trésorerie.
- Le remboursement progressif par anticipation d'un contrat à taux variable sur le budget zone conchylicole de Gouville-sur-mer, en fonction des ventes de terrain constatées (d'où un remboursement partiel de 220 000 euros effectué en 2018).

III.4.3 Ratio de désendettement et enjeux 2020

Le ratio de désendettement correspond au nombre d'années nécessaires au remboursement de la charge de la dette si la communauté y consacrait toute son épargne brute. Le ratio est de **moins de 5 années en 2019 (suite aux nouveaux emprunts), ce qui est nettement inférieur au seuil d'alerte établi à 12 ans¹¹**.

Les emprunts contractualisés par anticipation en fin d'année vont financer des projets 2020 (voir les délibérations avec l'affectation des emprunts par projet). Il n'est pas envisagé de souscrire un nouvel emprunt en 2020.

¹¹ Article 29 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : N.1- Débat d'orientations budgétaires

Date de transmission de l'acte : 20/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 20/12/2019

Numéro de l'acte : 19_00610 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 050-200067023-20191220-19_00610-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Regine L HOPITAL

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires